

Elections législatives du 10 juin 2007

Programme électoral d'ECOLO

LIVRE IV

**POUR UNE
SOCIETE
QUI SE DEVELOPPE**

Le programme électoral 2007 d'ECOLO comprend 29 chapitres regroupés en 6 livres.

- LIVRE I POUR UNE SOCIETE DURABLE
 - Energie – Climat
 - Environnement et Alimentation
 - Mobilité
 - Aménagement du territoire

- LIVRE II POUR UNE SOCIETE SOLIDAIRE
 - Protection sociale – Revenus
 - Emploi – Activités – Temps
 - Logement
 - Santé
 - Aînés et aînées
 - Justice
 - Sécurité – Police - Incendie

- LIVRE III POUR UNE SOCIETE EMANCIPATRICE
 - Jeunesse
 - Enseignement
 - Recherche et Innovation
 - Culture
 - Questions de société

- LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE
 - Finances publiques
 - Régulation
 - Economie verte
 - Indépendants et PME

- LIVRE V POUR UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE
 - Démocratie
 - Ethique politique et Gouvernance
 - Service public
 - Egalité entre les Femmes et les Hommes
 - Institutionnel

- LIVRE VI POUR UNE SOCIETE PLANETAIRE
 - Europe
 - Relations internationales
 - Coopération au développement
 - Asile et Migrations

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Sommaire

INTRODUCTION

CHAPITRE IV.1. FINANCES PUBLIQUES

Priorité n°1 : Réorienter la fiscalité vers le durable

- ▶ Optimiser l'impact d'une fiscalité verte
- ▶ Encourager fiscalement les comportements énergétiques responsables

Priorité n°2 : Améliorer le rendement de l'impôt

- ▶ Introduire un impôt sur les patrimoines importants
- ▶ Renforcer l'action du SPF Finances
- ▶ Lutter contre la fraude fiscale

Priorité n°3 : Gérer les finances d'une manière plus responsable

- ▶ Garantir des finances publiques saines
- ▶ Assurer la transparence

Autres priorités

- ▶ Considérer le financement général des collectivités locales comme réel levier de solidarité et de péréquation fiscale

CHAPITRE IV.2. REGULATION

Priorité n°1 : Orienter les moyens disponibles vers les secteurs durables

- ▶ Orienter l'argent des fonds de pensions vers le développement durable
- ▶ Favoriser les placements éthiques
- ▶ Permettre au pouvoir adjudicateur d'imposer des conditions de marché sociales et éthiques
- ▶ Favoriser les produits du commerce équitable

Priorité n°2 : Lutter contre le « court-termisme »

- ▶ Taxer les flux financiers
- ▶ Limiter les avantages fiscaux des plus-values et des stock-options

Priorité n°3 : Favoriser une conduite des affaires économiquement et socialement responsable

- ▶ Consolider la responsabilité des entreprises dans les secteurs stratégiques
- ▶ Intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les rapports annuels
- ▶ Renforcer la sélectivité dans l'octroi des aides économiques
- ▶ Améliorer la gouvernance d'entreprise

Autres Priorités

- ▶ Systématiser les clauses sociales et environnementales
- ▶ Intégrer dans la législation belge les conventions internationales porteuses sur le plan social et environnemental

CHAPITRE IV.3. ECONOMIE VERTE

Priorité n°1 : Entreprendre la transition vers une écologie industrielle

- ▶ Soutenir la mise en place d'éco-zonings
- ▶ Privilégier et développer les filières d'emplois verts
- ▶ Investir dans les filières d'avenir, comme le biomimétisme

Priorité n°2 : Utiliser la fiscalité verte pour orienter l'économie

- ▶ Augmenter la déductibilité fiscale pour la construction de maisons « vertes »
- ▶ Développer la fiscalité verte en matière de logement et de transport

Priorité n°3 : Orienter vers le vert via les marchés publics

- ▶ Lancer un plan national d'action pour des achats publics durables
- ▶ Augmenter le pourcentage de marchés publics verts
- ▶ Lever les obstacles juridiques à la conclusion de marchés publics verts

CHAPITRE IV.4. INDEPENDANTS ET PME

Priorité n°1 : Soutenir l'initiative

- ▶ Adopter un pacte intergouvernemental de soutien à l'initiative
- ▶ Développer l'aide au démarrage
- ▶ Favoriser la coopération entre petites entreprises
- ▶ Faciliter la transmission des entreprises

Priorité n°2 : Améliorer le statut social des indépendants et indépendantes

- ▶ Revaloriser les pensions les plus basses
- ▶ Intégrer les petits risques dans l'assurance obligatoire
- ▶ Améliorer l'indemnité en cas d'invalidité
- ▶ Relever le montant de l'allocation familiale pour le 1^{er} enfant
- ▶ Améliorer le congé de maternité des indépendantes

Priorité n°3 : Favoriser l'entrepreneuriat féminin

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FÉDÉRALES 2007

LIVRE IV POUR UNE SOCIÉTÉ QUI SE DÉVELOPPE

INTRODUCTION

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Introduction

VERS UNE ECONOMIE DE PROJETS : STIMULER, ORIENTER, REDISTRIBUER

METTRE LA BELGIQUE SUR LA VOIE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Pour Ecolo, l'économie est un moyen, pas une fin. C'est un moyen pour avancer vers l'idéal d'un développement durable, selon sa définition internationale, un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en garantissant la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Nous nous plaçons ainsi aux côtés de ceux qui estiment que la « main invisible » du marché ne conduit pas nécessairement vers le mode de développement recherché. Aux côtés de ceux également qui souhaitent remonter aux sources des problèmes, de sorte qu'on ne doive plus, au mieux (option sociale-démocrate), multiplier les rustines sociales et, au pire (option néolibérale), les réduire progressivement à néant, en faisant du travailleur et de la travailleuse le seul paramètre d'ajustement.

Pour construire pas à pas cet « à venir », nous estimons nécessaire d'utiliser les outils économiques et politiques de régulation pour « stimuler », « orienter » et « redistribuer ».

Stimuler, parce que pour Ecolo, rien de durable ne se fera sans la mobilisation des acteurs. Qu'ils soient entrepreneurs, fonctionnaires, chercheurs, politiques, salariés, coopérateurs, indépendants, bénévoles, administrateurs, etc. Qu'ils appartiennent au secteur marchand ou non, qu'ils soient « petits » ou « gros », c'est eux qui sont et seront à la manœuvre. Le rôle premier du politique consiste alors à soutenir et plus encore stimuler le développement de leurs initiatives¹.

Orienter, parce que la plupart des ressources naturelles sont « finies » et que la prise en compte de la durabilité ne va pas de soi : si tout le monde devait consommer comme nous, Belges, il faudrait trois planètes ! Il faut orienter parce qu'une alternative existe et qu'il y a derrière les « secteurs verts » un fort potentiel, encore trop peu exploité, d'emplois localisables chez nous.

Redistribuer, parce que la satisfaction des besoins dont il est question ne peut se limiter à la satisfaction des besoins « de quelques-uns ». Redistribuer parce qu'on ne peut se complaire dans une situation où près de 600 000 travailleurs sont au chômage et où près de 1 600 000 de nos concitoyens et concitoyennes vivent sous le seuil de pauvreté. L'équité que nous recherchons se joue tant entre générations qu'à l'intérieur de celles-ci.

Certes, il n'y a pas de paradis social sur un cimetière économique. Mais un paradis économique de court terme ne peut pas non plus se construire sur un cimetière social et environnemental. C'est au politique qu'il revient de l'éviter en pensant simultanément aux trois facettes du développement : l'économique, le social et l'environnemental. C'est sur cette seule base que nous avancerons vers une économie de projets.

¹ Lire nos priorités pour les indépendants et pour les PME.

CREER DE LA VALEUR EN PENSANT CONJOINTEMENT LIBERTE, JUSTICE ET DURABILITE

Pour progresser, pour se développer et pour redistribuer, il faut créer de la valeur. Sur ce point, notre formulation rejoint celle des économistes les plus classiques. Mais nous nous en différencions immédiatement en ce que, pour nous, créer de la valeur, ne vient pas que par le « plus ». On ajoute également de la valeur à un bien par le « mieux » qu'on y impulse.

Pour les Ecolo, la « valeur » renvoie davantage à l'utilité d'un bien ou d'un service, notion davantage qualitative, non réductible à la seule valeur monétaire. Bref, dans notre conception, créer de la valeur est essentiel mais ce n'est pas uniquement au « marché » qu'il revient de dire ce qui a de la « valeur » et ce qui n'en a pas.

C'est pourquoi Ecolo propose de substituer à une économie centrée sur la question du « comment produire toujours plus ? », un autre modèle économique centré sur la question du « pour quoi ? ».

Ce que nous voulons, ce que nous recherchons, le « pour quoi » nous nous battons, c'est l'égalité des chances de réalisation de vie : que chacun puisse choisir sa vie et être heureux dans ce choix, tout en respectant le choix des autres, présents et à venir, ici et là-bas. Cette option solidaire, fondamentalement émancipatrice, est tout l'inverse d'une mise sous tutelle ou en dépendance de chacun.

Il s'agit donc pour nous, dans le cadre de ce programme politique, de créer de la valeur en pensant conjointement liberté, justice et durabilité.

REDONNER LA PRIMAUTE AUX CHOIX POLITIQUES ET PASSER D'UNE ECONOMIE « DE MARCHÉ » A UNE ECONOMIE « DE PROJETS »

La recherche de l'égalité des chances de réalisation de vie nécessite le passage d'une économie de marché à une économie de projet(s) orientée vers le développement durable.

Ce nouveau paradigme économique doit bien entendu se structurer « sur » un marché mais également « avec » un État (régulateur), « avec » des acteurs industriels et sociaux qui sont à l'initiative et, surtout, « avec » les citoyens et citoyennes des régions et territoires concernés.

Face à l'actuelle dérive qui conduit à faire des investisseurs privés quasi les seuls juges des politiques économiques et sociales, l'enjeu est bien de restaurer la primauté des choix politiques. Comme l'écrit Jean Peyrelevade², « *La seule, l'unique solution pour fabriquer de la régulation est de réinventer le politique* ». A défaut, le cycle de la finance se sera définitivement imposé au cycle de l'économie.

Mais, pour Ecolo, cette restauration de la primauté des choix politiques ne veut pas dire l'émergence de pouvoirs politiques forts, autocratiques voire dictatoriaux. Que du contraire !

Pour nous, la primauté des choix politiques implique, de la part de celui qui exerce le « pouvoir » politique, des efforts d'humilité tout particuliers. Il doit définitivement comprendre qu'il ne trône plus au sommet de la pyramide démocratique mais qu'il est le metteur en réseau de l'action publique. Il n'a pas vocation à tout maîtriser mais il se doit d'avoir une ambition sociale forte et une réelle volonté de « réguler » l'économie.

Ecolo renvoie ainsi dos à dos partisans du « tout au marché », satisfaits de la seule « charité » et défenseurs d'une vision « ultraplanificatrice » de l'économie.

² Dans son livre « *Le Capitalisme total* », Editions du Seuil, Collection La République des Idées, 2005.

Notre philosophie réserve une place réelle et centrale aux acteurs (industriels, mais aussi citoyens, sociaux, culturels, etc.) et à leurs initiatives (petites, moyennes ou grandes) tout en confiant à l'Etat un rôle de régulation du marché en fonction des objectifs politiques définis par les élus et par l'intermédiaire des instruments qui sont les leurs : la fiscalité, les subventions (régionales ou européennes), l'aménagement du territoire, le système éducatif, les infrastructures, le système social, le droit pénal, les divers contrats de gestion et autres cahiers des charges,...

En ce sens, tout appel idéologique à plus de « dérégulation » est inacceptable à nos yeux. Au contraire, c'est bien au politique qu'il revient, par ces divers instruments, de stimuler, d'orienter, de redistribuer. En un mot : de réguler. Ce qui s'impose, c'est une nouvelle description des tâches de l'Etat et la définition de nouveaux objectifs. Ecolo propose de passer d'une croissance tirée par les exportations et l'hyperconsommation à un développement du marché intérieur fondé sur le rééquilibrage régional, le progrès social et la soutenabilité environnementale.

UN OUTIL CENTRAL POUR LE DEVELOPPEMENT : NOTRE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le système économique actuel fait peser une hypothèque de plus en plus lourde sur la qualité de notre environnement de vie et sur notre système de protection sociale basé sur la solidarité. Les causes de ces menaces sont à rechercher, d'une part, dans notre système productiviste et consumériste mondialisé, qui met en avant des valeurs de plus en plus individualistes et préconise l'amélioration continue de la compétitivité, et, d'autre part, dans l'évolution démographique déprimée que connaît actuellement notre pays.

Nous pensons que la situation environnementale et socio-économique ne doit pas être laissée sous la seule influence du marché, mais qu'elle doit être le reflet de choix démocratiques, résultant de l'activité de régulation et d'orientation des gouvernements et parlements.

Partant de ce constat, face à l'incapacité des politiques habituellement mises en œuvre à résoudre ces problèmes en intégrant les dimensions sociales et environnementales, Ecolo propose un projet d'action alternatif, s'appuyant sur un plan d'investissements orienté par le gouvernement vers des secteurs à haute valeur environnementale et sociale.

Ce projet, qui intègre l'enjeu de l'allongement de la durée de la vie et du développement durable, a pour objectif de créer les conditions d'un cercle vertueux entre protection sociale, production de richesse et amélioration de l'environnement. Il propose une politique de long terme qui :

- tient compte de la dimension globale des défis environnementaux et sociaux ;
- ne lèse aucune génération ;
- soit légitimé par un processus de décision démocratique dans lequel les agents concernés participent activement.

Notre projet s'appuie donc sur un plan de relance des investissements publics, entraînant la création d'emplois de qualité qui permettront de répondre à la fois à des besoins sociaux non rencontrés mais aussi au défi écologique. Ces investissements, orientés vers des activités soutenables (au Nord comme au Sud) et répondant à une demande existante, permettront de créer de l'emploi dans le secteur industriel (durable) et dans le non marchand. Ils favoriseront également une croissance équilibrée à long terme grâce au renforcement qualitatif d'une compétitivité basée sur un capital humain performant et sur la maîtrise de technologies vertes de pointe, tout en assurant le respect des engagements de Kyoto.

Ces investissements sont dirigés vers le développement :

- de l'emploi dans le non marchand : santé, service aux personnes ;
- de l'économie sociale ;
- de la recherche et développement, de l'enseignement et de la formation ;
- des techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- d'un marché du logement de qualité et accessible à tous ;
- des infrastructures écologiques avec un effort particulier pour promouvoir la multimodalité ;
- des éco-industries.

Pour Ecolo, l'écologie est ainsi une opportunité pour le développement direct de nombreux pans de notre économie. Il s'agit notamment de promouvoir les secteurs éco-industriels « à triple dividende » : créateurs d'activité donc d'emploi, favorables à l'environnement donc à la santé et permettant des économies pour les consommateurs.

Les divers ingrédients de ce plan d'investissement sont détaillés au fil de nos propositions programmatiques, que ce soit en matière strictement économique, mais également pour ce qui concerne le logement, l'énergie ou la protection de l'environnement.

LA REDISTRIBUTION : UN AUTRE PAN DE LA REGULATION

Notre approche de la régulation est ainsi « d'enclôser » l'économie dans le social et le politique et de créer, ce faisant, les conditions d'un développement de l'activité économique qui soit soutenable socialement et environnementalement.

Mais, à côté de cette relance économique orientée vers le développement durable et l'emploi de qualité, nous voulons également mettre en place des mécanismes permettant de renforcer la cohésion sociale.

Même si un des facteurs majeurs d'exclusion est l'absence d'emploi, travailler sur la redistribution et en faire bénéficier le système socio-économique dans son ensemble implique de prendre en considération les trois sphères de la répartition : la répartition sociale, qui s'opère à travers les transferts sociaux, la répartition économique, qui se manifeste à travers l'emploi et les salaires, et la répartition domestique, qui renvoie principalement à la solidarité familiale et de proximité.

Nos propositions relatives au renforcement de la cohésion sociale se trouvent dans la partie « Protection sociale – Revenus » de notre programme.

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE

CHAPITRE IV.I. FINANCES PUBLIQUES

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Chapitre IV.1. Finances publiques

POUR DES FINANCES PUBLIQUES SAINES, RESPONSABLES, TRANSPARENTES

LES FINANCES PUBLIQUES AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

Pour jouer efficacement son rôle de régulation de l'économie (voir introduction), l'Etat doit disposer de moyens financiers suffisants. Dans cette optique, Ecolo préconise une nette amélioration de la façon dont l'Etat gère les finances publiques.

Cette amélioration passe selon nous impérativement par le dégagement d'un surplus structurel (destiné à rencontrer les enjeux du vieillissement et à permettre des investissements publics dans les secteurs-clés), l'arrêt des ventes pour raisons budgétaires des actifs de l'Etat, une réelle transparence des finances publiques et un renforcement de l'administration fiscale (visant notamment à améliorer les résultats de la lutte contre la fraude fiscale et à assurer une perception plus juste de l'impôt).

AMORCER LE DESENETTEMENT STRUCTUREL

Comment peut-on se gargariser, comme le fait le Premier Verhofstadt, d'atteindre l'équilibre budgétaire pour la 7^e fois consécutive et, dans le même temps, passer sous silence la réduction drastique d'année en année du solde primaire³ du budget de l'Etat : le solde primaire 2006 (4,1 % du PIB) est 39 % inférieur à celui de 2000 (6,7 % PIB).

Or le dégagement d'un surplus structurel est une composante essentielle de la réponse à apporter au défi de l'allongement de la durée de vie. C'est la contribution des générations actuelles au financement de la sécurité sociale de demain. Les choix effectués ces dernières années par le gouvernement violet sont tout sauf ceux d'une équité intergénérationnelle. C'est l'échec de toute stratégie de long terme, sacrifiée sur l'autel de la consommation immédiate, et ce malgré une croissance économique plus importante que prévue pour les années 2004 et 2006.

La dette budgétaire ne constitue toutefois pas notre seule dette. Au fil des années, nous avons créé une « dette environnementale » phénoménale, nous vivons « à crédit ». La facture ne sera envoyée que plus tard, mais il faut bien être conscient que nous n'échapperons pas à son remboursement. En matière de « gestion des dettes », la passivité est la pire des choses. Malheureusement, à ce stade, aucun dispositif, aucun mécanisme n'est mis en place pour enrayer cette dynamique négative. Nous proposons dès lors de créer une « inspection du développement durable » qui, à l'instar de « l'inspection des finances » en matière budgétaire, aurait pour mission de remettre systématiquement un avis sur les projets ayant un impact sur notre « dette environnementale ». Cette mesure est davantage développée dans le programme environnement (voir Livre I « Pour une société durable »).

³ Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors charges d'intérêt de la dette. Le stock de la dette diminue seulement lorsque le solde primaire est supérieur aux charges d'intérêt de la dette.

REALISER UN TRANSFERT FISCAL

Les recettes budgétaires sont nécessaires non seulement pour assurer la résorption de la dette accumulée par l'Etat, mais également pour lui donner les moyens de sa politique.

Or, la dernière réforme de l'impôt des personnes physiques a eu pour principal effet de réduire les recettes de l'Etat sans pour autant entraîner une réelle amélioration de la redistribution des revenus, ni un accroissement substantiel de l'activité économique en Belgique. Selon les estimations du Bureau du Plan, l'impact du projet de réforme (évalué globalement à 3,5 milliards €) est de l'ordre de 24 000 emplois créés, soit un coût de plus de 145 000 euros par emploi...

Ces moyens financiers auraient eu des retombées sociales et environnementales plus conséquentes s'ils avaient été utilisés à des fins de réduction de dette, de renforcement de la cohésion sociale ou d'amélioration environnementale.

Si Ecolo s'oppose à toute nouvelle coupe dans les finances publiques, nous ne prôtons pas pour autant un accroissement du niveau général de la fiscalité en Belgique, mais plutôt la réalisation de transferts fiscaux, visant à soutenir l'économie et la redistribution, et se traduisant par un allègement des impôts pesant sur le travail, une augmentation des prélèvements sur les pollutions et sur le capital, des incitations fiscales à la mobilité verte et des sanctions fiscales de la mobilité « noire », un soutien fiscal aux économies d'énergie et aux investissements verts dans le secteur du logement.

METTRE FIN AU PILLAGE DES AVOIRS DE L'ÉTAT

Le dégagement d'un surplus structurel budgétaire passe aussi par l'arrêt des opérations financières non récurrentes (*one shot*) qui ont été légion ces dernières années : reprise du fonds de pension Belgacom, vente (souvent à des prix trop bas) et relocation (souvent à des prix trop élevés) d'immeubles publics, DLU, titrisation de l'arriéré fiscal, vente de l'ambassade de Tokyo, etc.

Qui plus est, certaines de ces politiques engagent les générations futures puisque les recettes immédiates sont très rapidement absorbées par des dépenses futures : il faudra par exemple relouer les bâtiments que l'on a vendus, il faudra payer les pensions complémentaires aux travailleurs de chez Belgacom le moment venu, etc.

CLARIFIER LES COMPTES DE L'ÉTAT POUR EN ASSURER LA TRANSPARENCE

Il est également de la responsabilité de l'Etat d'assurer la transparence de ses comptes et objectifs budgétaires pour permettre un contrôle démocratique efficace de ceux-ci ainsi que les ajustements nécessaires.

Pour y parvenir, il faudrait commencer par renoncer à la politique des « trucs et ficelles » qu'on a connue sous la législature violette mais qui n'a qu'un effet cosmétique sur le budget, tout en jetant un brouillard sur l'analyse des comptes. Ainsi par exemple la « technique de l'ancre », qui revient à geler une partie des paiements de l'Etat à partir d'une certaine date et de les reporter à l'année budgétaire ultérieure, ne change rien aux dépenses qui ont été effectivement engagées par l'Etat.

Cette technique relève d'une mauvaise gestion : elle vise à camoufler une mauvaise évaluation des capacités de dépenses sur l'année. Mais en plus, on ne fait que reporter la charge sur le budget suivant : il faudra quand même payer demain ce que l'on esquivait aujourd'hui avec, en plus, des intérêts de retard (évalués à 10 millions € pour le budget 2007).

Enfin, cette technique met à mal la trésorerie d'un grand nombre de fournisseurs de l'Etat. Or, dans un cas sur dix, la faillite des entreprises belges est due principalement à de mauvais payeurs. Cette attitude est d'autant plus inacceptable que, en parallèle, l'Etat a accéléré l'enrôlement de l'impôt des sociétés qui a eu lieu fin 2006 plutôt que début 2007. Il s'agit à nouveau d'une mesure qui, certes, soulage le budget 2006, mais ôte des moyens au budget 2007, tout en fragilisant notre tissu économique.

Il est important également d'assurer que la transmission des comptes à la Cour des Comptes s'améliore, de façon à ce qu'elle puisse exercer sa mission de contrôle le plus efficacement possible. Ainsi dans son 163^e cahier, remis au parlement fédéral en novembre 2006, la Cour des Comptes relevait que la moitié des services à gestion séparée n'avaient pas encore remis leurs comptes 2005. Certains Services publics fédéraux et Organismes d'Intérêt public peinent également à respecter les délais légaux de transmission.

Il est essentiel que les parlementaires puissent faire correctement leur travail en ce qui concerne les décisions de fixation des normes budgétaires et leur respect. Or à ce jour, les travaux et décisions des comités de concertation budget et finances ne sont pas rendus publics. Ceci est d'autant plus critiquable en termes de bonne gouvernance que certaines décisions prises lors de ces comités contournent la loi, comme, par exemple, le remplacement du RNB par le PIB (sans modification de la loi spéciale de financement) en ce qui concerne l'adaptation de certaines dotations du fédéral.

| |
|---|
| GERER LES FINANCES PUBLIQUES DE FAÇON RESPONSABLE, TRANSVERSALE ET COHERENTE |
|---|

La gestion des finances publiques se doit d'être responsable afin de ne pas hypothéquer le bien-être des générations futures en reportant sur les budgets à venir les efforts qui devraient être réalisés aujourd'hui (voir les exemples ci-dessus). Mais elle doit aussi être responsable vis-à-vis de l'activité économique d'aujourd'hui.

En effet, pour investir durablement, les entreprises ont besoin d'une stabilité juridique. Il faut donc adopter des mesures fiscales claires et qui ne changent pas continuellement. A contrario, le gouvernement actuel a longtemps tergiversé avant de se conformer à l'injonction européenne de mettre fin aux systèmes des centres de coordination. Il applique par ailleurs des politiques contradictoires comme l'introduction des intérêts notionnels (qui vise à augmenter les fonds propres des entreprises) et la taxation à taux réduit pour les réserves immunisées qui seraient utilisées en 2007 (qui poussent les entreprises à utiliser leurs fonds propres).

Ce manque de cohérence et de prévision nuit également à la politique d'investissement dans notre pays, notamment en termes de politique climatique et énergétique. Les entreprises, dans des accords de branches qu'elles concluent avec les pouvoirs régionaux, s'engagent à réaliser d'importants investissements en efficacité énergétique en échange de droits d'émissions gratuits. Parallèlement et quel que soit notre point de vue sur la pertinence de ce prélèvement, le gouvernement fédéral prévoit de prélever une taxe sur les droits d'émissions... ce qui est incohérent. Il est important d'assurer aux investisseurs potentiels que les règles du jeu ne changeront pas toutes les années !

UNE ADMINISTRATION FISCALE SOUTENUE ET EFFICACE

L'arriéré fiscal, les faibles résultats de la lutte contre la fraude fiscale, les récents dysfonctionnements relatifs à l'envoi des avertissements extraits de rôle pour les revenus 2004 (trou budgétaire de 883 millions € au budget 2006) montrent à quel point l'administration fiscale est mal gérée et manque d'effectifs et de matériel.

Selon les propres propos du secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale, le montant des non-déclarations fiscales, des contrefaçons, du travail au noir,... s'élève au bas mot à 70 milliards d'euros par an ! Le dernier rapport Mc Kinsey va dans le même sens, pointant la Belgique parmi les économies souterraines les plus florissantes de l'Union. L'étude estime qu'elle pèse la bagatelle de 22 % du PIB. Les auteurs soulignent l'impact colossal de ce marché souterrain sur nos finances publiques : le gouvernement perdrait, rien qu'en recettes fiscales, 30 à 35 milliards € par an.

Donner plus de moyens à l'administration fiscale, c'est se donner les moyens d'augmenter les recettes de l'Etat mais également d'assurer l'égalité des citoyens face à l'impôt !

PLUS DE RESPECT POUR LES ENTITES FEDEREES

Restant en déficit, et ne parvenant dès lors pas à respecter ses objectifs budgétaires, l'Etat fédéral demande, chaque année depuis 3 ans, aux Régions et Communautés de réaliser un effort budgétaire supérieur à celui qui avait été convenu. Le but de cette demande est de compenser le résultat négatif de l'Etat fédéral et d'arriver à l'équilibre des finances publiques dans leur ensemble.

Nous pensons qu'il est logique et sain, à l'intérieur d'un Etat fédéral, que toutes les entités participent à l'effort d'assainissement des finances publiques.

Par contre, nous ne pouvons accepter que certaines entités doivent systématiquement pallier la mauvaise gestion de l'entité fédérale. Ceci est d'autant plus important que les Régions et Communautés ont grandement besoin des moyens qui leur sont transférés du fédéral afin d'assumer les compétences qui leur ont été simultanément confiées. C'est particulièrement sensible pour la Communauté française, au refinancement de laquelle Ecolo a œuvré sous la législature arc-en-ciel et qui connaît des difficultés budgétaires aussi lourdes que sont urgentes les mesures à prendre en matière éducative ou culturelle. Ecolo s'opposera avec force au « définancement du refinancement » de la Communauté française.

LES FINANCES PUBLIQUES DEMAIN : PROPOSITIONS D'ECOLO

PRIORITE N°1 :

REORIENTER LA FISCALITE VERS LE DURABLE

Ecolo propose d'opérer un transfert fiscal du prélèvement sur le travail vers des taxes sur la pollution. La fiscalité écologique permet, à un niveau global de prélèvements obligatoires inchangé, de réorienter la structure des prélèvements vers une forme plus favorable au bien-être collectif, à l'emploi et à la protection de l'environnement.

Trop souvent les réformes fiscales, qu'elles engendrent une hausse ou une baisse des revenus, ne sont pas réfléchies en termes de projet à atteindre. On propose un jour une réforme fiscale à la baisse, pour flatter son électorat, puis le lendemain, on est obligé d'adopter de nouvelles mesures d'économie ou de rechercher des recettes complémentaires pour réduire le déficit budgétaire causé par la réforme fiscale précédente.

PROPOSITION : Optimiser l'impact d'une fiscalité verte

Pour Ecolo, la fiscalité, et notamment la fiscalité verte, est un moyen de réorientation des décisions vers des choix plus respectueux de l'environnement. Il s'agit donc d'utiliser la fiscalité comme un outil au service d'une politique environnementale définie en amont et non, ainsi que le suggère le gouvernement violet à propos de la taxe « emballage », comme un moyen (par ailleurs peu social) de renflouer le budget général de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'application générale du principe « pollueur = payeur », nous préférons toujours utiliser le volet « incitatif » de cette fiscalité spécifique, fiscalité que nous n'actionnerons d'ailleurs que s'il existe une alternative praticable et plus écologique par rapport aux produits ou aux actions taxés.

Malgré l'intérêt du déploiement de tels outils, également en termes de stimulation de l'innovation et de la recherche qui y conduit, nous devons bien constater qu'à l'heure actuelle, la part de la fiscalité verte dans l'ensemble des prélèvements fiscaux reste, en Belgique, en deçà de ce qui est pratiqué dans de nombreux pays européens. En Belgique nous sommes à 5,5 % alors qu'aux Pays-Bas ou au Danemark ce taux atteint 9 %.

PROPOSITION : Encourager fiscalement les comportements énergétiques responsables

Par ailleurs, Ecolo propose d'introduire un mécanisme incitatif « carbone ». Entre 2007 et 2010, les investissements réalisés par les entreprises pour développer leur part d'utilisation d'énergies renouvelables et réaliser des économies d'énergie seront soutenus fiscalement par ce mécanisme. A partir de 2011, l'absence d'investissements sera pénalisée au travers de la création d'une cotisation carbone spécifique.

Ce mécanisme incitatif serait le prélude à l'instauration, idéalement au niveau européen, d'un mécanisme liant l'impôt des sociétés à l'évolution de l'empreinte écologique de l'entreprise concernée.

PRIORITE N°2 :

AMELIORER LE RENDEMENT DE L'IMPOT

PROPOSITION : Introduire un impôt sur les patrimoines importants

Ecolo propose de lutter contre le « shopping fiscal » qui fait de la Belgique un paradis fiscal, notamment pour les rentiers français voulant échapper à l'impôt sur les fortunes ou sur les plus-values. En ce sens, Ecolo entend introduire en Belgique un **impôt sur les patrimoines les plus importants**, tel qu'il existe dans les pays voisins. Cet impôt ne visera que les patrimoines les plus importants, c'est-à-dire supérieur à 1,25 millions d'euros, tout en exonérant la maison d'habitation, l'outil de travail, les biens culturels ou écologiques. Il pourra aussi être modulé en fonction de la

nature des biens imposables (ainsi, les biens immobiliers seraient moins imposés que les actifs purement financiers). Pour s'inscrire dans la moyenne des taux pratiqués par de nombreux pays européens son taux serait progressif jusque 1 %, de sorte que, même pour des patrimoines conséquents, il resterait assez marginal tout en apportant de nouvelles recettes à l'Etat.

La mise en œuvre d'un tel impôt irait de pair avec la fin de l'utilisation fiscale du secret bancaire individuel ou se réaliserait via un prélèvement à la source, par les banques.

Dans le même esprit, **Ecolo propose de taxer les plus-values boursières**. Ces différentes mesures s'inscrivent en outre dans notre volonté de rendre notre système fiscal plus équitable en faisant participer tous les revenus (et pas seulement ceux du travail) au financement des services collectifs.

PROPOSITION : Renforcer l'action du SPF Finances

Pour Ecolo, il est crucial de renforcer le Service public fédéral Finances qui, tout en étant constamment mis sous pression, a été laissé à l'abandon en termes d'investissements pendant les années Reynders : le nombre d'engagements n'atteint que timidement 60 % des départs naturels ; l'équipement informatique est insuffisant et dépassé ; le besoin de formations et de recyclage est immense ; les bureaux régionaux se ferment en nombre. Ecolo propose dès lors de réinvestir en moyens humains (1 000 emplois supplémentaires) et matériels dans les services de l'administration des finances.

PROPOSITION : Lutter contre la fraude fiscale

Ces investissements doivent permettre au SPF Finances de concentrer ses efforts sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales qui, chaque année, coûtent des milliards d'euros à l'Etat belge et qui sont source d'inégalité entre les citoyens.

Ecolo propose en outre de multiplier les accords de coopération avec les administrations fiscales des autres pays. C'est grâce à l'existence de ce type d'accord avec la France que le fisc a pu relever que sur 29 000 belges possédant une deuxième résidence en France, seuls 12 000 la déclarent. Par ailleurs, la signature de tels accords ne suffit pas, il faut aussi qu'ils soient mis en œuvre. Dans l'exemple précité, l'activation de l'accord n'a malheureusement pas été immédiate mais a nécessité un long travail de pression.

La lutte contre la fraude fiscale ne se limite évidemment pas à la Belgique, mais doit également porter sur la fraude et le crime économique international (voir programme international).

Dans ce cadre, Ecolo propose :

- d'établir un contrôle public international sur les sociétés de clearing et de rooting financier ;
- de démanteler les paradis fiscaux, pour éviter la fuite des capitaux et la concurrence fiscale entre Etats. Cela passe par l'octroi aux pays membres de l'UE d'une autorisation de taxer fortement les transactions en provenance de ces paradis afin de supprimer l'avantage tiré de cette politique déloyale ;
- rendre la Cour pénale internationale compétente pour les grands crimes économiques.

Parallèlement à ces différentes propositions, Ecolo s'engage à mettre fin aux politiques d'amnistie fiscale. Il nous semble en effet inconcevable d'annoncer, d'un côté, vouloir lutter efficacement contre la fraude fiscale et, d'autre part, mener des opérations d'amnistie fiscale à répétition (DLU, DLU bis, amnistie du secteur des diamants).

Ecolo propose enfin de supprimer la possibilité légale de déduire, à l'impôt des sociétés, les pots-de-vin et autres versements non-éthiques. La Belgique a ratifié la Convention de l'OCDE relative à la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales. Il subsiste cependant une lacune dans la mise en œuvre des orientations proposées dans ce domaine. En effet, la Belgique n'a pas encore parfaitement retranscrit dans son droit fiscal la recommandation relative à la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers. Seule parmi les membres et non-membres de l'OCDE ou parmi les membres et futurs membres de l'Union européenne, la Belgique ne s'est pas totalement conformée à cette recommandation et maintient une telle disposition fiscale. Cette latitude fiscale est inacceptable. C'est la raison pour laquelle Ecolo a pris l'initiative de déposer une proposition de loi⁴ visant à mettre fin à cette pratique anti-éthique.

PRIORITE N°3 :

GERER LES FINANCES D'UNE MANIERE PLUS RESPONSABLE

PROPOSITION : Garantir des finances publiques saines

Pour Ecolo, il faut mettre fin à la technique budgétaire dite « de l'ancre » et viser à terme un délai raisonnable de paiement par l'Etat, sous peine d'un dédommagement aux fournisseurs lésés. L'Etat belge met en moyenne 75 jours à payer ses factures, soit plus que les 60 jours recommandés par l'Union européenne. Si, on intègre dans ce calcul les conséquences de la technique « de l'ancre » utilisée régulièrement depuis 2002 (l'Etat postpose le paiement de 659 millions d'euros de 2006 vers 2007), ce délai atteint alors 135 jours. A côté de cela, les mêmes fournisseurs ne peuvent souffrir de retard dans le paiement de la TVA ou de l'impôt des sociétés, sous peine de sanctions... de l'Etat !

D'un côté, le gouvernement dit vouloir soutenir activement l'économie belge et, de l'autre, il cause avec cette opération purement cosmétique un sérieux préjudice à cette même économie. Nous voulons donc que l'Etat paie ses factures dans un délai acceptable sous peine de devoir payer des dédommagements (au-delà des habituels intérêts de retard) aux fournisseurs lésés ou de leur octroyer des facilités dans le paiement de leurs taxes et impôts.

Pour Ecolo, il faut également arrêter le pillage des actifs de l'Etat à des seules fins d'équilibre budgétaire (factice) à court terme. Toute décision concernant la vente d'un actif appartenant à l'Etat doit tenir compte d'une perspective à long terme. Elle doit intégrer les coûts qu'implique une telle vente pour les années futures et non uniquement les rentrées directes. La cession de l'actif ne pourra se faire que si les bénéfices directs excèdent les coûts futurs.

⁴ Proposition de loi du 18 février 2003 modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les commissions secrètes DOC 50 2308/001.

Enfin, l'Etat fédéral ne peut pénaliser les entités fédérées pour réussir les objectifs budgétaires qui lui ont été assignés. Le recours systématique aux Régions et Communautés pour corriger le non respect des objectifs budgétaires de l'Etat fédéral doit prendre fin.

PROPOSITION : Assurer la transparence

Ecolo propose de rendre publics les travaux et décisions du comité de concertation budget-finances afin de permettre aux parlementaires d'exercer pleinement leur rôle de contrôle.

Parallèlement, Ecolo demande d'assurer une remise des comptes des Services publics fédéraux, des Organismes d'Intérêt public et des services à gestion séparée auprès de la Cour des Comptes dans le délai légal prévu.

Enfin, Ecolo préconise une révision du plan comptable de la Régie des bâtiments qui, en son état actuel ne permet pas de donner une évaluation correcte de la valeur des bâtiments dont la gestion a été confiée à l'Etat. Cet état de fait empêche non seulement un contrôle efficace des comptes, mais entrave aussi toute prise de décision éclairée concernant la gestion du parc de bâtiments de la Régie.

AUTRES PRIORITES

CONSIDERER LE FINANCEMENT GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES COMME REEL LEVIER DE SOLIDARITE ET DE PEREQUATION FISCALE.

Pour Ecolo, il est essentiel, au niveau régional, de renforcer la solidarité entre toutes les communes. Il est également indispensable d'attribuer aux communes les moyens correspondant aux nouvelles missions qui leur sont confiées.

Ecolo propose dès lors de réformer le fonds des communes dans un triple but : prendre davantage en compte les différences entre communes en termes de capacité fiscale ; considérer le rôle de pôle joué par les métropoles, villes et centres ruraux afin d'intégrer les externalités et coûts de centralité ; améliorer sa transparence et sa prévisibilité et moderniser certains critères devenus obsolètes.

Ecolo entend simultanément refinancer le fonds des communes en tant qu'outil de solidarité entre toutes les communes et régionaliser une part des taxes additionnelles communales (IPP et Précompte immobilier), afin de la redistribuer entre les communes à l'intérieur du fonds des communes.

Ecolo est également favorable à la programmation de la fin des plans d'aides ponctuelles aux communes en difficulté dans le cadre d'une amélioration du financement structurel des communes, à une meilleure objectivation des flux entre Régions et communes (notamment, en Wallonie, en transformant les travaux subsidiés en un système de droit de tirage, comme c'est déjà le cas à Bruxelles).

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Programme économique des Verts : « Stimuler, orienter, redistribuer : vers une économie de projets ».
- Dossiers de presse consécutifs aux budgets 2005, 2006, 2007.

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE

CHAPITRE IV.2. REGULATION

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Chapitre IV.2. Régulation

LA REGULATION AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

Ecolo se refuse à croire que le libre marché puisse accoucher naturellement et sans régulation externe d'une société solidaire, respectueuse de l'environnement et génératrice d'emplois de qualité. C'est pourquoi, avec d'autres, Ecolo affirme la nécessité et la possibilité d'un autre ordre économique construit sur l'initiative, la participation, la solidarité, l'équité, le bien-être et le développement durable pour tous, pour une économie dynamique et juste.

Les constats que l'on peut actuellement tirer de l'observation des crises engendrées par un marché mondial insuffisamment régulé nous confortent dans cette analyse. Jamais, les impasses du système actuel n'ont en effet été aussi criantes : dérèglements climatiques, pollutions en tous genres, épuisement des ressources, fracture sociale dans les nations riches et dénuement total dans les pays les moins favorisés, tensions internationales,...

La philosophie de politique économique d'Ecolo vise dès lors à passer d'une économie de marché à une économie de projets, des projets qui placeront la Belgique sur la voie d'un développement durable. Notre volonté est ainsi de construire une alternative pragmatique et crédible au mode de croissance actuel. Dans cette optique, nous affirmons que l'écologie est une nécessité pour l'économie. Le développement durable n'est pas une contrainte nouvelle pour les entreprises, mais une opportunité pour l'activité et pour l'emploi et une nécessité pour éviter demain des coûts bien plus élevés. Le développement durable n'est pas une contrainte pour les consommateurs mais une source d'économies, qui améliore notre pouvoir d'achat, et une source de bien-être, qui améliore l'état de notre environnement et donc notre santé.

Il s'agit donc pour nous d'orienter et d'encadrer le marché plutôt que de le subir. A cette fin, l'Etat a un rôle crucial à jouer comme acteur de marché, comme stimulateur et comme régulateur. Nous refusons donc que l'économie s'installe au-dessus ou à la place du politique. Au contraire, nous pensons que le développement économique, même dans une économie globalisée, doit se retrouver dans le champ du débat politique car c'est à la société tout entière de forger un destin valable pour tous.

L'ETAT COMME ACTEUR SUR LE MARCHÉ

Un plan d'investissements

L'Etat peut tout d'abord intervenir directement dans l'économie par le biais d'investissements publics - que nous voulons orientés vers un développement riche en valeur ajoutée environnementale et sociale – ainsi que par la fourniture de services de qualité à la collectivité⁵. L'Etat ne pourra toutefois pas rencontrer correctement cette mission sans avoir au préalable opté pour une gestion transparente et efficace de ses finances publiques⁶.

⁵ Lire nos priorités en matière de services publics.

⁶ Lire nos priorités en matière de finances publiques.

Des marchés publics durables

Par ailleurs, les marchés publics constituent un excellent levier pour imprimer un sens durable à la politique économique du pays. Le volume annuel des marchés publics lancés par les acheteurs publics de l'Europe des 25 s'élève, en moyenne, à 14 % de leur budget. Ramené à l'économie belge, on peut évaluer ces marchés (en y intégrant aussi les investissements publics) à environ 15 milliards d'euros.

Outre le fait d'approvisionner l'Etat en services, biens et travaux, les marchés publics sont un formidable outil économique. Pourtant la façon dont l'Etat achète stimule encore trop peu l'innovation environnementale, sociale et éthique. En effet, une récente étude réalisée pour le compte de la Commission européenne confirme que les critères environnementaux ne sont pas assez pris en compte lors de la passation des marchés publics. Dans 18 des pays de l'Union (dont la Belgique), moins de 30 % de ces appels exigent le respect de critères environnementaux.

Force est de constater que ce sont actuellement les petits marchés (les fournitures de bureaux, le café,... en bref quelques miettes du PIB) qui intègrent les avancées environnementales, sociales et éthiques. Il est temps d'étendre aux gros marchés publics (l'immobilier, les véhicules, l'énergie, les gros contrats de fournitures, les concessions, etc.) les avancées en terme de durabilité : l'impact économique dans les filières porteuses d'emplois en sera démultiplié et permettra d'importantes innovations environnementales et sociales.

En outre, si les gouvernements ne désirent pas que les entreprises wallonnes et belges prennent du retard à proposer des produits plus écologiques, il est temps que les pouvoirs publics passent du stade de projet « pilote » à une relative systématisation, sans quoi la majorité des produits écologiques seront importés des pays du Nord et de l'Est. Des pays comme l'Autriche ont 10 à 15 ans d'avance en matière d'achats écologiques, et l'économie de ces pays a donc aussi, sous l'impulsion de l'Etat, pris une belle longueur d'avance.

L'ÉTAT COMME INITIATEUR DE PROJETS DURABLES

L'Etat peut également faciliter l'émergence d'un cadre propice au développement d'initiatives privées et publiques dans une optique de développement durable, afin d'améliorer la qualité de la vie humaine tout en respectant les capacités de charge des écosystèmes.

A ces fins, il dispose de différents leviers permettant de mettre en place les conditions optimales à la construction d'une société durable, solidaire, émancipatrice, démocratique et planétaire.

Un de ces leviers est l'outil fiscal. Ainsi, le choix des politiques fiscales ne doit-il pas se limiter à un choix d'efficacité et/ou d'équité, il doit aussi être réfléchi sous l'aspect incitatif. Les mesures fiscales incitatives touchent aussi bien l'offre (favoriser les investissements dans les secteurs que nous jugeons prioritaires / réduire les productions non soutenables) que la demande (orienter les choix de consommation vers des produits verts et solidaires / abandonner des modes de consommation non soutenables). Ces propositions fiscales ne font pas l'objet du présent programme, mais sont détaillées dans les programmes ad hoc (logement, R&D, énergie, environnement, mobilité, etc.).

L'ÉTAT COMME REGULATEUR POUR UN ENCADREMENT EFFICACE DES MARCHES

L'Etat peut enfin établir les règles pour éviter toute concurrence non durable au niveau belge, européen ou international.

Les raisons des échecs et dysfonctionnements de l'actuel système de libre-échange sont à trouver, pour l'essentiel, dans un développement économique non efficace et dans l'absence d'une gouvernance économique au service du développement durable, mais également dans une régulation insuffisante.

Dans le contexte d'une économie de marché, mondialisée et de plus en plus dérégulée, les bénéfices dégagés par les entreprises ne se traduisent plus suffisamment en investissements (ou alors, le plus souvent, en investissements... de rationalisation) et encore moins en emplois.

Par la régulation que nous prônons, c'est ce lien entre bénéfices, investissements, emplois et respect de l'écosystème que nous voulons renforcer. Il nous faut donc retravailler ces liens et conditionner davantage toute nouvelle forme d'aide publique à un engagement clair en termes de création d'emplois et d'impact sur l'environnement, suivant un mécanisme à déterminer avec les partenaires sociaux.

Il nous faut également, et d'un point de vue plus international, mettre en place les mécanismes qui permettront à l'économie de se libérer de la finance via la lutte contre le « court-termisme » boursier. Il s'agit en priorité de contrecarrer cette tendance naturelle de la finance et de s'assurer des placements qui soient suffisamment stables dans la durée afin de permettre aux industriels qui en bénéficient de réaliser une planification suffisante et durable de leur politique interne.

Une autre caractéristique des marchés financiers, régis par l'exubérance et le mimétisme, est qu'ils sont pro cycliques : les fonds affluent, souvent de manière excessive, quand la croissance est là, mais ils refluent, de façon tout aussi excessive, dès que l'horizon se couvre. Malheureusement, les outils publics, au premier rang desquels il faut placer la Banque centrale européenne (BCE), vont dans le même sens.

Nos propositions détaillées concernant la régulation au niveau international et/ou européen, comme par exemple l'instauration d'une taxe type Tobin ou la révision du rôle de la Banque centrale européenne, se trouvent dans les programmes Europe et Relations Internationales.

La régulation ne concerne évidemment pas que les seuls marchés financiers, nous pensons en effet qu'une conduite des affaires économiquement et socialement responsable dépend à la fois de comportements privés éthiques et d'une législation qui, en forçant à la transparence, à une véritable et saine concurrence ou encore à la responsabilisation en matière d'activités dangereuses, conduit à une économie plus efficace, au bénéfice de tous : consommateurs, travailleurs et entrepreneurs.

L'inscription de l'économie dans le développement durable est une responsabilité qui doit et peut être portée par les pouvoirs publics. L'expérience montre qu'un marché soutenu (par exemple via les programmes de recherche), orienté (via les incitants économiques directs ou indirects) et régulé (via des normes à atteindre progressivement) peut favoriser la production et l'usage de techniques et produits de qualité.

PRIORITE N°1 :

ORIENTER LES MOYENS DISPONIBLES VERS LES SECTEURS DURABLES

PROPOSITION : Orienter l'argent des fonds de pensions vers le développement durable

L'argent des fonds de pension ne dort pas. Il est investi dans l'économie mondiale. Malheureusement, ces moyens colossaux (plus de 100 milliards d'euros pour la seule Belgique) servent davantage à la spéculation et, partant, à la dérégulation économique, qu'à la relance d'une économie régionale et orientée vers le développement durable. Parfois même, les investisseurs qui gèrent ces fonds agissent contre l'intérêt des travailleurs cotisants !

Pour répondre à ce paradoxe et favoriser une économie plus « durable », nous défendons l'idée d'une loi visant à « réguler les investissements des fonds de pension ». Il s'agirait par là de lutter contre leur politique de placement à court terme et d'orienter peu à peu leurs placements vers des secteurs durables et équitables.

Cette loi permettrait ainsi de simultanément lutter contre le « court-termisme » des marchés financiers tout en dirigeant l'épargne disponible vers des activités porteuses d'améliorations sociales et environnementales, elles-mêmes créatrices d'emploi et de richesse.

PROPOSITION : Favoriser les placements éthiques

Ecolo propose de favoriser fiscalement les placements éthiques⁷. Un nombre croissant d'épargnants s'interrogent sur la destination réelle de leur épargne et veulent lui donner du sens, une plus-value éthique ou sociale. Par ailleurs, il n'est pas toujours aisé pour les entreprises de concilier respect du développement durable, rentabilité à court terme et accès au marché des capitaux. De plus, les sociétés non cotées en bourse éprouvent des difficultés pour éveiller l'intérêt des intermédiaires financiers. L'émergence des produits financiers éthiques et des placements durables répond à cette préoccupation grandissante de financement.

Toutefois, malgré ses bonnes performances financières, le marché des fonds éthiques/durables reste une goutte d'eau dans l'océan des fonds de placement. Afin d'encourager les épargnants à investir davantage leur épargne dans ce type de projet, nous proposons d'introduire une nouvelle réduction d'impôt basée sur le mécanisme utilisé actuellement dans le cadre de l'épargne-pension ou dans celui de notre corbeille « épargne long terme »⁸. Cette réduction d'impôt serait octroyée aux personnes physiques en cas de placement direct de capital dans des sociétés à finalité sociale, ou de placements dans des SICAV et des comptes à terme éthiques/durables.

Comme pour la mise en œuvre de la loi visant à orienter les fonds de pension, le caractère éthique/durable des produits financiers fiscalement récompensés devrait être certifié par un organisme indépendant. Les fonds placés dans les SICAV et comptes à terme durables/éthiques devraient être réinvestis à concurrence d'un certain pourcentage dans des sociétés non cotées en bourse.

⁷ Proposition de loi doc 1208 déposée par Muriel Gerken le 15 juin 2004.

⁸ Lire à ce sujet nos propositions en matière de protection sociale et de revenus.

PROPOSITION : Permettre au pouvoir adjudicateur d'imposer des conditions de marché sociales et éthiques

Ecolo propose que le pouvoir adjudicateur puisse imposer des conditions de marché permettant de tenir compte d'objectifs sociaux et éthiques. Cette proposition a fait l'objet d'un dépôt de résolution par la députée fédérale Muriel Gerken. Cette résolution a été adoptée en décembre 2002 et transposée sous l'arc-en-ciel dans un article de la Loi-Programme d'avril 2003. Cet article précise que les pouvoirs adjudicateurs peuvent imposer des conditions de marché permettant de tenir compte d'objectifs sociaux et éthiques (doc. parl. 50/1798). Très peu d'autorités publiques utilisent malheureusement cette latitude.

Dans la même logique, Ecolo souhaite que les directives européennes à transposer en droit belge intègrent des critères environnementaux dans la définition des objets des marchés publics, afin que ceux-ci puissent être pris en compte dans toutes les phases de passation des marchés.

Nous proposons aussi la mise sur pied, à destination des collectivités locales et des services techniques des différentes entités fédérées et fédérale, de formations visant à améliorer les performances environnementales, sociales et éthiques des marchés publics.

PROPOSITION : Favoriser les produits du commerce équitable

Ecolo propose de réserver les marchés de certains achats publics à des produits issus du commerce équitable⁹. Tout comme il a été possible d'intégrer des critères sociaux dans notre législation en matière de marchés publics, il est possible d'élargir cette volonté aux petits producteurs du Sud. Les critères du commerce équitable incluent non seulement le respect de l'environnement et des droits des travailleurs, mais également des critères sociaux au bénéfice de ces petits producteurs.

Les produits issus du commerce équitable sont également des vecteurs de développement durable dans les relations commerciales (et non charitables ou d'assistance) entre le Nord et le Sud. Le gouvernement violet n'a pas agi conformément aux déclarations d'intention dont il s'est fait le champion. Pour Ecolo, la législation relative aux marchés publics devrait, demain, introduire le commerce équitable dans les critères de sélection.

PRIORITE N°2 :

LUTTER CONTRE LE « COURT-TERMISME »

PROPOSITION : Taxer les flux financiers

Ecolo propose une taxation des flux financiers, s'inspirant des travaux réalisés par des économistes de renom international (Tobin) et dont l'efficacité pourra être d'autant plus grande qu'elle sera instaurée à un niveau européen. Une proposition de loi a déjà été déposée en ce sens au parlement à l'initiative notamment de parlementaires écologistes.

L'objectif est ici d'encourager, par la fiscalité, le réinvestissement des bénéfices, plutôt que la distribution ou le rachat d'actions et la détention longue, plutôt que les « allers-retours » plus ou moins spéculatifs.

⁹ Proposition de loi doc 2407 déposée le 11 avril 06 par Muriel Gerken et Zoé Genot.

Il s'agirait d'introduire une taxe de faible taux (entre 0,01 % et 0,1 %) sur toutes les opérations financières d'un montant supérieur à 10 000 €, nonobstant l'absence de livraison des actifs sous-jacents à l'opération. Cette taxe sera payable à l'Etat belge notamment lorsque le lieu de négociation, le lieu d'enregistrement comptable, le lieu de règlement de la transaction, le domicile, un siège de direction, d'exploitation, d'administration ou l'établissement d'une partie ou d'un intermédiaire à la transaction se situe(ront) en Belgique.

A l'instar de ce qui est proposé au niveau belge, il convient de soutenir au niveau européen la taxation des flux financiers en devises telle que proposée par Paul Bernd Spahn (selon un système à double taux : un taux bas, d'une part, de manière à ne pas perturber les mouvements de capitaux et un taux très élevé, d'autre part, appliqué uniquement lorsque la spéculation sur une monnaie se situe en dehors du cours-pivot, afin de réduire au maximum l'extrême volatilité des mouvements de capitaux).

Cette taxation à « double taux » servirait à la fois l'objectif d'une réduction de la spéculation et celui de la mobilisation de ressources pour le développement.

PROPOSITION : Limiter les avantages fiscaux des plus-values et des stock-options

Ecolo propose, afin de soustraire du régime fiscal privilégié qui prévaut actuellement les plus-values de nature purement spéculative, **de limiter l'immunisation fiscale des plus-values réalisées aux sociétés :**

- qui ont détenu les actions concernées pendant au moins deux ans sans interruption au moment de la cession ;
- qui possèdent une participation structurelle dans la société émettrice (au moins 5 %) ;
- qui sont à même de prouver que la société émettrice a subi une imposition effective analogue à l'impôt des sociétés qui prévaut en Belgique.

Dans le même ordre d'idées, **Ecolo propose de remplacer le régime de taxation applicable aux stock-options** (taxation d'un avantage en nature forfaitaire équivalent à 7,5 % de la valeur de l'action sous-jacente au moment de son octroi), par un régime de taxation de la plus-value dégagée entre le prix d'exercice de l'option et la valeur de l'action sous-jacente, au moment de la levée.

Nous voulons ainsi lutter contre la prolifération des stock-options qui assimilent les dirigeants d'entreprises non au « créateur entrepreneur », mais à « l'actionnaire boursier » dont il partage les espoirs (mais pas les risques, puisqu'il n'a pas eu à investir pour acquérir les actions). Par cette mesure, il s'agit d'éviter que les gestionnaires d'entreprise ne visent des prises d'intérêts de court terme (dont ils pourraient profiter via leurs actions) plutôt que le développement de leur entreprise dans la durée.

PRIORITE N°3 :

FAVORISER UNE CONDUITE DES AFFAIRES ECONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

PROPOSITION : Consolider la responsabilité des entreprises dans les secteurs stratégiques

En matière de responsabilisation des entreprises, Ecolo propose, d'abord et avant tout, d'appliquer ce qui est déjà prévu. Un contre-exemple est donné par le secteur pétrolier.

Alors que ce secteur dispose de moyens financiers colossaux, il répercute, sur les consommateurs et sur l'Etat, le coût de l'obligation qui lui est faite de garder des stocks stratégiques. Le nucléaire lui aussi devrait assumer tous les coûts qu'il engendre au présent et au futur. Ce n'est pas le cas et, pour Ecolo, il faut d'abord et avant tout corriger cette situation.

D'autres mesures sont à prendre dans le même sens :

- veiller à l'assurabilité complète des activités de production, de manière à ce que ces activités dans leur ensemble deviennent civilement acceptables ;
- ajuster la responsabilité pénale des sociétés, de leurs administrateurs et de leurs dirigeants en cas de conséquences externes particulièrement graves de leurs activités ;
- instaurer le principe de la responsabilité en cas d'impact social et environnemental négatif, même s'il ne découle pas d'une attitude personnelle ou collective fautive.

PROPOSITION : Intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les rapports annuels

Pour Ecolo, il est primordial d'intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans les rapports annuels des entreprises. Il convient d'encourager et de généraliser toutes les démarches visant à étoffer ou à compléter les rapports annuels classiques par des rapports sociaux et environnementaux, idéalement intégrés dans une démarche de développement durable.

Dans tous les cas d'évolution d'une entreprise, et notamment en cas de cession ou d'acquisition, la dette complète, y compris la dette « environnementale », doit figurer explicitement au programme des charges subséquentes.

De la même manière, il faut également améliorer la qualité de l'information et sa diffusion aux *stakeholders* (travailleurs, fournisseurs, clients,...) concernés. Une bonne gestion est une gestion qui se base sur une information de qualité, complète et bien diffusée.

PROPOSITION : Renforcer la sélectivité dans l'octroi des aides économiques

Ecolo propose de limiter l'accès au statut d'entreprise en restructuration aux firmes qui sont réellement en difficulté. Il est aussi choquant qu'inacceptable de voir des entreprises largement bénéficiaires recevoir des aides publiques pour procéder à des plans sociaux¹⁰.

Parallèlement, notre objectif est aussi de renforcer les mécanismes de remboursement des aides pour les entreprises qui délocalisent.

PROPOSITION : Améliorer la gouvernance d'entreprise

Le gouvernement a avancé dans l'application du principe de *corporate governance*, qui enjoint aux organes de gestion de se préoccuper du développement et de la santé de l'affaire dont ils assument la gestion. Il n'en reste pas moins que ce type d'implication de l'administrateur n'est pas encore réellement dans la nature du système économique belge. Ecolo souhaite que la législation soit complétée par l'obligation pour l'administrateur d'adhérer à une charte l'engageant à respecter des principes sains de gestion.

¹⁰ Belgacom recourt régulièrement à cette politique. Cette entreprise présente le plan social le plus important pour 2006 (2 500 personnes) alors qu'elle affiche des bénéfices de 28,6 % par rapport à son chiffre d'affaires et de 71,2 % par rapport à ses fonds propres !

Par ailleurs, Ecolo propose d'examiner la possibilité, à l'instar de ce qui se passe aux Pays-Bas, de réserver l'approbation de la désignation d'un conseil d'entreprise au contrôle de l'indépendance de ses administrateurs et de leurs compétences par rapport aux besoins de la société. Les nominations concernées par ce contrôle seraient, au minimum, celles des administrateurs indépendants de sociétés cotées en bourse. Le système pourrait ensuite être étendu à la nomination de l'ensemble des administrateurs, à commencer par les entreprises publiques.

AUTRES PRIORITES

SYSTEMATISER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Que ce soit au niveau belge (y compris, par exemple, pour les aides au Développement octroyées par le Ducroire¹¹), ou au niveau européen, il s'agit de veiller à ce que chaque marché fasse l'objet de clauses sociales et environnementales visant à protéger les travailleurs, les travailleuses et la planète, tout en luttant contre toute forme de dumping.

Dans le cadre des échanges internationaux, la protection des conditions sociales et environnementales des travailleurs, des travailleuses, des citoyens et des citoyennes doit se prolonger **par l'introduction de droits de douanes spécifiques et d'un mécanisme de redistribution des droits retenus sous forme d'aides structurelles aux pays en développement.**

Tout l'enjeu consiste à protéger les acquis sociaux et environnementaux des travailleurs, des travailleuses et des citoyens européens, tout en ne freinant pas le développement des pays émergents. Au « libre-échange », il faut substituer le « juste-échange ». Les droits de douanes sociaux et environnementaux ne seraient prélevés aux frontières de l'UE que sur des biens qui sont produits en Europe. Ils seraient reversés sous forme d'aides au développement, à l'instar des aides structurelles européennes.

INTEGRER DANS LA LEGISLATION BELGE LES CONVENTIONS INTERNATIONALES PORTEUSES SUR LE PLAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Pour Ecolo, il est crucial d'intégrer rapidement dans la législation belge les conventions internationales de toute nature, en particulier celles de l'Organisation internationale du Travail, et les directives européennes qui s'inscrivent dans un projet de développement durable. Nous proposons également d'aligner, quand c'est possible, la législation belge, environnementale et sociale, sur celle du pays européen où elle est la plus exigeante.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Programme économique des Verts : « Stimuler, orienter, redistribuer : vers une économie de projets ».
- Proposition de loi visant à une orientation durable des fonds de pension du deuxième et du troisième piliers et des réserves du Fonds de vieillissement : <http://www.lachambre.be/kvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?dossierID=2284&legislat=51&inst=K>
- Pour des marchés publics qui donnent du sens à l'économie : <http://www.ecolo.be/dossier2005.marches.publics.php>

¹¹ Proposition de loi (doc 992) déposée le 20 avril 2004 par Marie Nagy et Muriel Gerkens.

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE

CHAPITRE IV.3. ECONOMIE VERTE

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Chapitre IV.3. Economie verte

Investir dans une économie vertueuse

ECONOMIE VERTE : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO

VERS UNE ECONOMIE VERTUEUSE !

Une économie verte. Une économie vertueuse. Une économie à haute qualité morale. C'est bien de cela dont la Belgique – et plus largement l'Europe - a besoin. Urgemment. On lira par ailleurs – dans le programme économique – l'importance d'une régulation de la jungle du marché qui considère le travailleur ou la travailleuse comme seule variable d'ajustement (Inbev, Arcelor, VW Forest, etc.), détruit l'environnement (pollution, réchauffement climatique, perte de biodiversité, etc.) et s'organise sur une hypothèse de croissance continue de la consommation de chacun.

On s'attachera ici à défricher le concept d'économie verte. Non comme le dernier avatar, teinté de vert, du capitalisme mais comme une porte d'entrée vers le développement durable, comme une économie intégrée dans la biosphère et non « usant la biosphère ». Dépassant le cadre étroit des marchés de l'environnement (la vision première d'une économie réparatrice des dégâts qu'elle cause à l'eau, à l'air, au sol...), **l'économie verte pénètre chaque marché, fait évoluer les métiers, les industries, les mentalités.**

L'économie verte a vocation à donner sens, à être vertueuse. Grâce à elle, la société évoluera vers une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles en créant de nombreux emplois. Elle s'intègre donc plus largement dans le programme socio-économique d'Ecolo et traverse l'ensemble de nos priorités en matière d'environnement, d'énergie, de climat, d'économie, de recherche et développement ou de logement. L'économie verte rassemble toute la chaîne de valeurs (l'ensemble des activités de production et/ou de soutien). Elle offre une valeur ajoutée tout au long du processus de production, puisqu'elle le repense complètement afin de dégager plus de valeur pour le client et pour la société. L'économie verte traverse l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation. Elle ouvre de nouvelles filières d'emplois notamment à travers la création d'éco-produits et d'éco-services. Elle suscite la créativité via l'éco-design, et touche des secteurs tels ceux des énergies renouvelables, des éco-secteurs (chimie verte, tourisme vert...), ainsi que des concepts comme les quartiers durables et les cités durables...

Se dessineront ci-dessous, après une brève analyse et un état des lieux des propositions qui visent à réorienter fondamentalement l'économie du pays vers l'écologie industrielle, à stimuler les investissements dans ces nouveaux secteurs en utilisant la fiscalité verte et les marchés publics verts, à privilégier certaines filières vertes potentiellement créatrices d'emplois et à développer la recherche. Une première approche forcément réductrice mais qui ouvre des horizons que nous croyons prometteurs.

Comment cerner au plus près ce concept quelque peu abstrait d'économie verte ? Quelles sont les tendances qui, statistiquement ou plus empiriquement, se dégagent des analyses, des actions publiques et privées ? Les statistiques fiables (complètes, actualisées) font généralement défaut mais relevons quelques chiffres et tendances significatifs.

Ainsi, le marché mondial des biens et services environnementaux est un marché en expansion, estimé à plus de 500 milliards d'euros en 2003. Les prévisions de croissance annuelle des marchés émergents des écotechnologies 1998-2010 faisaient apparaître les éléments suivants en 2002¹² :

| Zone | Croissance annuelle du secteur des écotechnologies (%) |
|-------------------------------------|--|
| Asie du Sud-Est | 14 % |
| Chine | 12 % |
| PÉCO-CEI ¹³ | 10 % |
| Amérique latine | 9 % |
| Moyen-Orient | 8 % |
| Afrique | 6 % |
| Etats-Unis, Japon, Union européenne | Stabilisation |

La stabilisation que prévoyait Ecotec¹⁴ pour les pays développés est déjà remise en cause et, selon des données plus récentes (datant de 2004), il y aurait croissance des écotechnologies également pour les Etats-Unis, le Japon et l'Union européenne.

En France, les écotechnologies sont devenues un secteur à part entière qui compte plus de 7 000 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 31,8 milliards d'euros en 2003, soit une hausse annuelle de 5,3 %. Dans ce contexte, les PME éco-industrielles connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires plus forte que le reste de l'économie (+6,2 % contre +2,1 % en moyenne en 2003) et sont plus innovantes que la moyenne nationale.

Dans l'Europe des Quinze, la croissance de l'emploi environnemental a été d'environ 9 % sur la période 1997-2002 et devrait se maintenir, compte tenu des nombreux travaux à mener, notamment dans les domaines de l'eau et des déchets. Sous la pression conjuguée des associations de consommateurs, des environnementalistes, des organisations syndicales, de certains partis politiques, l'Union européenne a construit au fil des années une législation étoffée. Même imparfaite et insatisfaisante sur de nombreux points, cette réglementation influence déjà les marchés. Qu'on pense, à titre d'exemples, à la directive RhOS¹⁵ sur l'utilisation des substances dangereuses, à la directive sur la performance énergétique des bâtiments, à la directive-cadre sur l'éco-design, aux obligations de reprise (avec récemment l'apparition en Belgique de la collecte des graisses et huiles usagées), ces lignes directrices européennes influencent concrètement l'activité économique.

¹² Sources : estimation Ecotec 2002.

¹³ PÉCO pour pays d'Europe centrale et orientale ; CEI pour Communauté des Etats indépendants (les républiques de l'ex -Union soviétique).

¹⁴ Analysis of the EU Eco-Industries, their Employment and Export Potential, Final Report to DG Environment, ECOTEC, Birmingham, 2002.

¹⁵ Restriction of the use of certain hazardous substances.

Autre élément statistique intéressant à prendre en compte : les dépenses totales de protection de l'environnement¹⁶ ont, entre 1997 et 2000, augmenté en Belgique de plus de 20 %, ce qui représente une croissance nominale annuelle de près de 7 %. La progression la plus forte est intervenue en 2000. Ce sont les pouvoirs publics qui ont enregistré la croissance la plus nette, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage, soit plus de 15 % sur base annuelle. Pour les entreprises et les ménages, ce pourcentage atteint respectivement 5 et 3 %.

Sur la période comprise entre 1996 et 2002¹⁷, les investissements des entreprises actives dans l'environnement en Belgique sont passés de 652 millions d'euros à 923 millions d'euros. Sur la période comprise entre 1990 et 2003, les investissements des administrations publiques sont passés de 896 millions à 1 899 millions d'euros. La création d'entreprises¹⁸ est passée de 95 (1999) à 131 (2004), mais restructurations et cessations conduisent à un nombre d'entreprises actives relativement stable ces dernières années. Plus de 15 000 personnes travaillent dans ce secteur des entreprises « environnementales ».

Cet aperçu quantitatif est un peu l'arbre qui cache la forêt puisque « *le caractère transversal de cette composante environnementale devient un instrument de créativité et de dynamisme et touche tous les secteurs d'activité de l'industrie, des services, de l'agriculture, des métiers du bâtiment et des travaux. Il s'agit de repenser notre façon de produire, de consommer, de nous déplacer, de concevoir nos villes* »¹⁹.

Alors que certains secteurs sont arrivés à maturité de marché en Belgique (on pense au traitement des déchets, à l'épuration des eaux,...) tout en nécessitant encore investissements et maintenance, des marchés émergent dans les énergies renouvelables, l'économie d'énergie, les changements climatiques, les nouvelles façons d'habiter, les carburants de substitution (biocarburants, hybrides)... On verra plus bas que plusieurs filières présentent des potentiels intéressants dans les nouvelles technologies vertes ou écotechnologies.

ECONOMIE VERTE : LES PROPOSITIONS D'ECOLO

PRIORITE N°1 :

ENTREPRENDRE LA TRANSITION VERS UNE ECOLOGIE INDUSTRIELLE

Même si sa mise en œuvre s'avère particulièrement ardue sur les plans économique, juridique ou culturel, l'écologie industrielle est une approche novatrice qui cherche à minimiser les pertes de matières dans les processus de consommation et de production. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le développement durable.

Pour ce faire, « *nous allons nous inspirer de la manière dont la biosphère fonctionne pour essayer de faire évoluer le système industriel de sorte qu'il devienne viable* » comme l'explique l'un des pères de l'écologie industrielle, Suren Erkman²⁰ lors du forum « L'écologie, c'est la santé de l'économie », organisé à Bruxelles en juin 2004.

¹⁶ Les comptes environnementaux en Belgique, Guy Vandille et Bruno Van Zeebroeck, Planning Paper 93, Bureau du Plan, Bruxelles, juin 2003.

¹⁷ INS.

¹⁸ Code NACE 37, 51.57, 90.

¹⁹ Les marchés de l'environnement et du développement durable. Les fiches professionnelles : la création par métier, APCE, Paris, décembre 2005.

²⁰ Ecole Polytechnique de Lausanne, directeur de l'Institut ICAST à Genève, spécialiste et auteur de nombreux ouvrages en matière d'écologie industrielle.

L'objectif de l'écologie industrielle consiste à favoriser l'émergence de synergies entre les entreprises, de sorte qu'elles réutilisent entre elles, ou avec les collectivités, leurs résidus de production (vapeurs, eau, déchets...). Cette approche permet ainsi d'optimiser l'utilisation de la matière dans les processus industriels. Comme le souligne Motoyuki Suzuki (directeur du *Zero emission Forum* au Japon) : « *après la productivité du travail et du capital, vient maintenant la productivité de la matière première* ».

L'écologie industrielle cherche à répondre aux besoins particuliers et émergents des entreprises qui, sous la pression des législations et des normes, du jeu de la concurrence, et des attentes des consommateurs, intègrent l'environnement dans leur stratégie. L'écologie industrielle part, en effet, des limites des démarches traditionnelles qui raisonnent en termes de réduction des pollutions, qu'il s'agisse d'approches en « bout de chaîne » ou, dans une moindre mesure, « à la source ». Les technologies ou les modes de production propres ne visent souvent que des optimisations sectorielles, au travers de la mise en place d'un équipement, au mieux d'une installation, dont il est parfois difficile d'évaluer l'impact global. L'écologie industrielle recherche, quant à elle, une optimisation à l'échelle de groupes d'entreprises, de filières, de régions, et même du système industriel dans son ensemble. Pour ce faire, elle favorise la transition du système industriel actuel vers un système viable, durable, inspiré par le fonctionnement quasi cyclique des écosystèmes naturels. En pratique, pour tendre vers cet objectif, l'écologie industrielle s'attache à :

- valoriser les déchets comme des ressources ;
- boucler autant que possible les cycles de matières et minimiser les émissions dissipatives liées aux usages qui dispersent les produits polluants dans l'environnement ;
- dématérialiser les produits et les activités économiques ;
- se passer des énergies fossiles.

L'écologie industrielle conduit à repenser la façon dont l'économie actuelle répond à nos besoins. La philosophie qui supporte ce concept ne se satisfait pas seulement de rechercher l'efficacité (c'est-à-dire produire la même chose qu'actuellement mais en minimisant les gaspillages, en fermant les boucles...) mais réinterroge l'efficacité. La question centrale est en quelque sorte : comment répondre de manière efficace à nos besoins sans pour autant devoir posséder tant de choses, en produisant autrement, en pratiquant l'écovolution ?

PROPOSITION : Soutenir la mise en place d'éco-zonings

Ecolo propose d'appliquer l'écologie industrielle à la gestion des zones d'activités économiques et du territoire. Un des grands principes de l'écologie industrielle est d'optimiser les flux in et out (énergie, matières, déchets...) entre entreprises. Le Service public fédéral (SPF) Développement durable et le SPF Economie pourraient recevoir mandat et moyens pour élaborer une action large en concertation avec les sociétés régionales d'investissement et les intercommunales de développement économique en vue d'intégrer l'écologie industrielle dans la stratégie des zones d'activité économique. L'objectif serait, en collaboration avec les fédérations patronales, de rassembler des entreprises qui ont un intérêt économique à travailler ensemble pour ensuite les amener à réfléchir sur l'intérêt « écologique » d'une collaboration et mettre en place les premiers éco-zonings belges.

PROPOSITION : Privilégier et développer les filières d'emplois verts

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement du climat et dans la perspective d'une plus grande indépendance énergétique de la Belgique et de l'Europe, Ecolo estime absolument nécessaire de soutenir trois pistes importantes dans la politique énergétique :

- l'augmentation de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie ;
- l'accroissement de la part des énergies renouvelables ;
- l'amélioration des performances environnementales des sources d'énergies fossiles, pour la part qui restera nécessaire dans le futur.

On lira par ailleurs²¹ les propositions d'Ecolo pour sortir du nucléaire, développer les économies d'énergie et accroître significativement la part des énergies renouvelables en Belgique. Soutenir ces pistes passera par l'aide à l'établissement de certains marchés (octroi de primes, définition de normes à atteindre, par exemple), par les aides aux entreprises mais aussi par des crédits de recherche et la mise en réseau d'acteurs multiples afin de disposer du niveau de connaissance et de maîtrise technique nécessaire.

Outre l'énergie verte, des filières comme la chimie verte, l'éco-construction/rénovation, la biomasse, etc. présentent à la fois des potentialités importantes dans la réorientation/stimulation de l'économie mais également des potentialités de création de nouveaux métiers et d'emplois peu délocalisables.

Sans entrer dans le détail de filières développées dans des études spécifiques²², les pistes qu'Ecolo propose d'étudier sont les suivantes :

1. En énergie

- développer un pôle « cogénération », avec une filière de cogénération domestique et de petite taille et une filière industrielle, visant les installations de puissance importante ; car, si la base paraît la même, les métiers sont assez différents ;
- retrouver des compétences dans la fabrication des machines électriques (nouveaux marchés de niche pour des moteurs électriques à haute valeur ajoutée) ;
- produire des installations de biométhanisation ;
- s'inscrire dans la filière photovoltaïque ;
- créer un pôle économique de la biomasse.

2. En mobilité

- rendre les moteurs classiques plus propres ;
- développer les transports écologiques.

3. En logement

- mettre sur pied une filière matériaux de construction écologiques sains et à faible contenu énergétique, dans le cadre de l'application de la directive européenne sur la performance énergétique dans les bâtiments ;
- développer les quartiers durables et les cités durables (vers les maisons et les appartements à basse énergie et passifs), l'éco-construction et l'éco-rénovation en général.

4. En environnement

- accélérer l'assainissement des friches industrielles et la dépollution des sols ;
- fédérer les acteurs publics et privés pour créer un pôle de compétence national dédié à l'eau et aux sols (assainissement des eaux, réutilisation des eaux, dépollution des sols, valorisation des boues de dragage) compétitif à l'international.

²¹ Lire nos priorités en matière d'énergie et de climat.

²² Pour le bassin de Liège, lire http://www.ecolo.be/download/20060420_liege_pistes_vertes.pdf, et pour le bassin de Charleroi lire http://www.ecolo.be/download/20050531_emploi_charleroi_dossier.pdf

PROPOSITION : Investir dans les filières d'avenir, comme le biomimétisme

Le biomimétisme (bio = vie et mimesis = imiter) est une discipline nouvelle qui étudie les meilleures idées de la nature pour ensuite les imiter et appliquer leurs concepts et processus aux problèmes humains. « L'innovation inspirée par la nature » en quelque sorte. Ces idées naturelles concernent soit la forme et le design, les matériaux ou encore des systèmes dynamiques (écosystèmes) naturels.

Le fil conducteur est que la nature a, de tout temps, dû imaginer des solutions permettant de résoudre des problèmes auxquels les humains sont aujourd'hui confrontés. Les animaux, les plantes et les micro-organismes sont des ingénieurs chevronnés. Ils ont trouvé ce qui marche, ce qui est approprié, et surtout ce qui résiste sur terre.

Le but est des créer des produits, processus et protocoles – de nouvelles lignes de conduite – mieux adaptés à une durée de vie prolongée sur terre. Leurs modèles sont des organismes qui fonctionnent sans faire appel au principe de fabrication « chaleur-pression-traitement », des écosystèmes qui marchent à l'énergie solaire et aux interactions, qui créent des opportunités plutôt que des déchets. Ils se posent sans cesse les questions : que ferait la nature dans ce cas ? Que ne ferait-elle pas ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ?

Par exemple, prenons le cas d'une production d'énergie avec dégagement de CO₂ et comparant ce processus à la photosynthèse avec capture du CO₂ par les plantes. La question est : comment et dans quelle mesure peut-on se rapprocher de la photosynthèse dans nos productions d'énergie à partir d'énergie solaire ?

Ecolo propose que la Belgique dispose à très court terme d'un centre de recherche dédié au biomimétisme, centre qui pourrait être une émanation de l'Institut des Sciences naturelles.

PRIORITE N°2 :

UTILISER LA FISCALITE VERTE POUR ORIENTER L'ECONOMIE

La fiscalité verte constitue, dans la boîte à outils des pouvoirs publics, un moyen de réorientation des décisions vers des choix plus respectueux de l'environnement. La priorité n'est pas de taxer plus mais de taxer mieux. A côté de la dissuasion de certains comportements nocifs pour le développement durable, il s'agit de démontrer que d'autres orientations sont possibles et ne coûtent pas plus cher, que du contraire. Rendre le choix écologique le moins cher aide à convaincre. Ainsi, sous l'impulsion d'Ecolo, de nombreuses mesures facilitant le choix écologique ont vu le jour :

- baisse de la fiscalité sur l'essence sans plomb et des carburants à basse teneur en soufre ;
- prime à l'achat d'une voiture LPG (supprimée depuis la fin de l'Arc-en-ciel) ;
- déductions fiscales à l'IPP à l'isolation de l'habitation et énergie verte ;
- déductions fiscales à l'IPP, en frais réels, des trajets en vélo, covoiturage, transport en commun ;
- écoboni sur boissons à contenant réutilisable ;
- primes « énergie » en Région wallonne et en Région bruxelloise ;
- remplacement de la taxe forfaitaire déchet en Région wallonne par des taxes liées au poids et au volume des poubelles.

Par ailleurs, on peut rappeler qu'à terme, la lutte contre la pollution et en faveur du développement de technologies vertes « rapporte » non seulement en termes de qualité de vie, mais aussi au niveau des finances collectives et individuelles : réduction des décès prématurés, des admissions hospitalières, augmentation de la productivité du travail,... De plus, de nombreuses activités du secteur de l'environnement sont très difficilement délocalisables (qu'on songe par exemple à la collecte sélective et à la revalorisation des déchets qui, outre l'impact environnemental positif, permet la création de nombreux emplois dont une grande majorité d'ouvriers et/ou de personnes peu qualifiées).

PROPOSITION : Augmenter la déductibilité fiscale pour la construction de maisons « vertes »

Une récente modification de la législation fiscale (janvier 2005) permet que les amortissements de capital, les intérêts hypothécaires et les primes d'assurance-vie (solde restant dû) fassent l'objet d'une « déduction pour habitation propre et unique ». Ainsi, chaque citoyen qui construit peut obtenir une déduction du revenu net imposable, quel que soit le niveau de ses revenus imposables, en fonction de sa situation de famille.

Ecolo propose de doubler ces montants, si les citoyens optent pour une construction verte. Un cahier des charges précis définira ce qu'est une construction verte (une construction qui maîtrise les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur, qui crée un environnement sain et agréable pour les occupants, qui préserve les ressources en optimisant leur usage). Ce gain serait encore plus important pour les éco-rénovations.

PROPOSITION : Développer la fiscalité verte en matière de logement et de transport

La fiscalité verte (ou fiscalité environnementale) peut porter sur différents secteurs. Ecolo propose de développer fortement la fiscalité verte du logement et la fiscalité verte du transport vu l'impact de ces secteurs sur l'empreinte écologique globale de la Belgique.

Sans entrer dans le détail de toutes les propositions, la fiscalité verte du transport pourrait comporter :

- une taxation automobile selon des éco-scores liés aux émissions et non plus sur la puissance comme actuellement. Il s'agirait donc de diminuer les taxes sur les voitures peu polluantes et de les augmenter sur les véhicules peu respectueux de l'environnement (avec prise en compte des familles nombreuses)²³ ;
- la réintroduction des primes à l'achat de voiture LPG (supprimées sous la législature violette) qui permettraient entre autres de compenser la taxe imposée par l'Europe ;
- la suppression de la taxe de mise en circulation, remplacée par une taxe « au kilomètre » ;
- un traitement préférentiel à l'IPP pour les utilisateurs se rendant au travail par des modes doux (par exemple en augmentant, uniquement pour eux, le forfait de déduction au kilomètre) ;
- une réduction fiscale lors du placement de filtres à particules ;
- la taxe sur les émissions calculées pour un vol d'avion qui a un impact environnemental élevé.

²³ Lire à ce sujet nos propositions en matière de mobilité.

En effet, l'ensemble de ces taxes constitueront autant de stimulants pour la recherche de formules d'amélioration environnementale, pour l'évolution de l'offre de services et de produits et pour une évolution des comportements individuels.

Outre la mesure citée plus haut, concernant le secteur du logement, Ecolo propose²⁴ que l'actuel plafond de déduction fiscale pour les investissements d'économie d'énergie soit relevé et que la déduction fiscale puisse, dans ce cas, être étalée sur plusieurs années. Nous constatons en effet aujourd'hui que des propriétaires étalent leurs travaux d'amélioration énergétique pour pouvoir profiter chaque année de la déduction fiscale et que les propriétaires qui effectuent des rénovations lourdes, les plus intéressantes pour l'amélioration des performances énergétique, ne peuvent profiter de cet étalement.

Il serait par ailleurs intéressant de :

- étendre la déduction fiscale à l'isolation de toutes les parois du bâtiment,
- mettre en œuvre et maintenir dans le temps un taux de TVA de 6 %²⁵ pour les rénovations pour le logement social et pour les bâtiments scolaires ;
- réduire le taux de TVA pour les produits labellisés pour des raisons environnementales et éthiques ;
- rendre plus importantes les déductions à l'IPP des prêts hypothécaires tant pour la rénovation que pour la construction ;
- ne pas revoir le revenu cadastral après une rénovation énergétique ;
- inciter certains fonds de placement à investir dans ce secteur.

Ces dépenses feraient partie de la Corbeille environnement²⁶ (voir redistribution IPP) et feraient ainsi l'objet d'une déduction au taux marginal maximal, pouvant déboucher pour certaines personnes sur un crédit d'impôt. Ceci permettra à davantage de contribuables d'obtenir ces déductions fiscales qui bénéficient actuellement peu aux classes de revenus moins aisées.

De la même manière, les entreprises devraient également être fiscalement encouragées à réduire leur consommation d'énergie par une série de mesures ciblées et concertées avec les secteurs.

PRIORITE N°3 :

ORIENTER VERS LE VERT VIA LES MARCHES PUBLICS

Les marchés publics constituent un excellent levier pour imprimer un sens durable à la politique économique du pays. Outre le fait que la concurrence transfrontalière se soit fortement accrue dans le secteur des marchés publics et ait fait baisser d'environ 30 % les prix payés par les pouvoirs publics pour les biens et services, la capacité financière des pouvoirs publics à orienter la production est importante. La commande publique dans l'UE – c'est-à-dire les commandes de fournitures, de services et de travaux par le secteur public – a représenté en moyenne 14 % du budget des administrations des Etats de l'Union européenne. C'est dire le volume financier des marchés publics en Belgique.

²⁴ Lire aussi à ce sujet notre programme logement.

²⁵ Proposition de loi doc 1475 déposée le 1^{er} décembre 2004 par Marie Nagy- Muriel Gerkens- Zoé Genot et Jean-Marc Nollet.

²⁶ Lire nos propositions en matière de revenus.

Outre le fait d'approvisionner l'Etat en services, biens et travaux, les marchés publics sont donc un formidable et non moins substantiel outil économique. Pourtant, la façon dont l'Etat achète stimule encore trop peu l'innovation environnementale, sociale et éthique. Au niveau européen il a été montré que les critères environnementaux ne sont pas assez pris en compte lors de la passation des marchés publics. Seuls l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède font un réel effort pour « acheter vert ». 40 à 70 % des appels d'offre lancés par ces 7 pays exigent le respect de critères environnementaux, ce qui stimule évidemment leur économie intérieure à passer au vert. Dans les 18 autres pays de l'Union, ce taux ne dépasse pas les 30 %.

C'est particulièrement vrai en Belgique francophone, où le volet « vert » des marchés publics n'est jusqu'ici que très peu actionné, alors qu'il pourrait activer des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emplois non-délocalisables (construction durable, énergie renouvelable, chimie verte, bioplastique, transport écologique et logistique multimodale, agriculture biologique...).

En outre, si les gouvernements désirent que les entreprises wallonnes et belges ne prennent pas de retard à proposer des produits plus écologiques, il est temps que les pouvoirs publics passent du stade de « projets-pilote » à une relative systématisation de la commande de produits verts, sans quoi la majorité des produits écologiques seront importés des pays du Nord et de l'Est.

PROPOSITION : Lancer un plan national d'action pour des achats publics durables

Au niveau belge, notre proposition vise à lancer un Plan national d'action pour des achats publics durables. La Belgique n'apparaît pas dans le groupe des États membres considérés comme les plus avancés en matière. La majorité de ces États travaillent à l'élaboration d'un plan national avec parfois des engagements forts. Le nouveau gouvernement soumettra avant la fin 2007 à la consultation publique un avant-projet de ce Plan. Les investissements publics représentent plus de 5 milliards d'euros tous niveaux de pouvoir confondus et les consommations de biens et services environ 11 milliards. Au total, cela représente annuellement 5 % du PIB. C'est dire l'enjeu et le poids de ces commandes publiques en terme « d'orientation » de l'économie.

PROPOSITION : Augmenter le pourcentage de marchés publics verts

L'objectif d'Ecolo est clair : pousser les pouvoirs publics à développer une politique ambitieuse d'achats, sur base de critères environnementaux, sociaux et éthiques intégrés à chaque phase de la passation des marchés publics.

Tout en assurant le respect des objectifs de la politique des marchés publics²⁷, la protection de l'environnement peut ainsi être prise en compte à chaque stade d'une procédure de passation de marché public, à savoir :

- la définition de l'objet du marché ;
- le choix des spécifications techniques ;
- la sélection des candidats ;
- l'attribution du marché ;
- les conditions additionnelles ;
- l'exécution du contrat.

²⁷ Contribuer à la réalisation du Marché intérieur par des achats transparents et non discriminatoires et assurer une allocation optimale des deniers publics en garantissant des achats au meilleur prix ou meilleur rapport qualité/prix.

PROPOSITION : Lever les obstacles juridiques à la conclusion de marchés publics verts

Ecolo propose que le gouvernement fédéral mette tout en œuvre (budget, moyens humains, campagne de sensibilisation) pour lever les principaux obstacles à cette prise en compte des critères environnementaux dans les marchés publics. Ces obstacles sont les connaissances insuffisantes pour fixer les bons critères environnementaux, les contraintes budgétaires imputables aux prix parfois plus élevés des produits et des services écologiques et l'insécurité juridique.

Ecolo propose que les politiques mises en œuvre (formation des fonctionnaires, échange des bonnes expériences, insertion des clauses environnementales, évaluation, etc.) soient coordonnées et valorisées par le SFP Développement durable.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- Pour prendre connaissance des comptes environnementaux de la Belgique, lire le planning paper du Bureau du Plan via <http://www.plan.be/fr/pub/pp/PP093/PP093fr.pdf>
- Pour en savoir plus à propos de l'écologie industrielle, lire l'article de Suren Erkman : « Écologie industrielle : une stratégie de développement » via http://www.etopia.be/article.php3?id_article=190, ou encore le dossier de Novethic via <http://www.novethic.fr/novethic/site/dossier/index.jsp?id=65033>
- Pour en savoir plus sur les marchés publics verts, lire l'article de Marc Martens : « Considérations environnementales dans les marchés publics » via http://www.etopia.be/article.php3?id_article=338, la note de Raphaël Dugailliez et Marc Martens : « Stimuler les Performances environnementales et sociales des Marchés publics - Opportunités et perspectives », novembre 2006, et la conférence de presse d'Ecolo sur le sujet via http://www.ecolo.be/download/20051104_marches_publics.pdf
- Les aspects sociaux de la fiscalité environnementale ont fait l'objet d'une étude récente et très documentée d'Inter-Environnement Wallonie accessible via <http://www.n-iew-s.be/IMG/pdf/fiscalite.pdf>
- A propos des bio-produits, on se référera utilement au rapport suivant : [http://www.pollutionprobe.org/Reports/bioprimer\(fr\).pdf](http://www.pollutionprobe.org/Reports/bioprimer(fr).pdf)
- Sur les biocarburants, lire notamment l'analyse de Xavier Desgain via <http://www.etopia.be/IMG/pdf/10.biocarburants.pdf>

PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007

LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE

CHAPITRE IV.4. INDEPENDANTS ET PME

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

Livre IV - Pour une société qui se développe

Chapitre IV.4. Indépendants et PME

Pour que les petites entreprises contribuent à la sortie de crise...

INDEPENDANTS & PME AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE

Trop longtemps négligé, l'indépendant voit ces dernières années son image revalorisée au sein de la société. C'est que la mondialisation, la crise sociale, les mutations de l'économie ont laissé la Belgique et plus particulièrement les régions wallonne et bruxelloise dans un état socio-économique précaire. Parmi les incantations médiatiques s'élève la voix appelant à plus d'initiative, à la créativité, au goût du risque. Personne ne s'en plaindra. Mais entre le dire et le faire, il y a une authentique révolution culturelle à opérer, surtout au sud du pays. Le rôle du politique est donc, au-delà du discours « dynamique » de circonstance, de mettre en place les conditions pour que le risque ne se transforme pas en cauchemar, de faire en sorte que les outils les mieux adaptés soient à la disposition des indépendants (création, cession, transmission d'activités) et des PME. Ceci afin que nos petites entreprises ne connaissent pas (trop) la crise !

Etre « indépendant(e) » c'est quoi ?

L'élément essentiel qui permet de distinguer l'activité indépendante par rapport à l'activité salariée est l'absence de lien de subordination. En effet, le (la) travailleur(euse) indépendant(e) décide librement des conditions dans lesquelles il (elle) exécute son travail.

L'appréciation de l'existence du lien de subordination est complexe mais les éléments suivants éclairent le chemin : choix des horaires et du lieu de travail, variabilité du revenu, absence de garantie de revenu minimum, participation aux bénéfices mais aussi aux pertes de l'entreprise, investissement de fonds propres, liberté de travailler pour plusieurs clients, détermination autonome de la politique des prix, possibilité d'engager du personnel en son nom propre, absence de contrôle par un supérieur...

En outre, au regard du droit belge, l'activité exercée doit avoir un caractère professionnel.

La notion d'indépendant(e) concerne aussi la personne qui a un mandat (même gratuit) dans une société et l'aidant(e) d'un(e) travailleur(euse) indépendant(e).

SOUTENIR LES PME

Ecolo souligne l'importance du rôle exercé par les petites et moyennes activités économiques : plus souples et plus adaptables, elles représentent environ 40 % des travailleurs et sont fréquemment à la pointe de l'innovation. A ce titre, elles constituent un des moteurs principaux de la régénération du tissu économique, permettant la création d'emplois localisés et la concrétisation d'un projet de développement régional. Dans cet esprit, il faut noter que les services et les produits qu'elles mettent sur le marché comportent une très forte valeur ajoutée au travail.

De plus, pour Ecolo, l'état économique, social et environnemental des Régions wallonne et bruxelloise souligne l'urgence de stimuler de nouvelles initiatives, l'exploration de nouvelles voies et l'émergence de nouvelles activités.

Une PME, ce n'est pas seulement une idée et de l'argent, des questions de croissance ou des soucis liés aux difficultés de la gestion quotidienne. L'intérêt d'Ecolo pour les PME se justifie aussi parce qu'une PME, c'est avant tout une question d'être humains ainsi qu'un ancrage géographique, culturel et social. Dans ce sens, elles contribuent également au maintien de la mixité urbaine et de la diversité des activités en milieu rural. Les PME, à la différence des multinationales, sont relativement protégées de cette course effrénée vers le « court-termisme » si destructrice d'emplois localisés chez nous.

Nous connaissons le dynamisme, l'enthousiasme et l'optimisme des Wallon(ne)s, des Flamand(e)s et des Bruxellois(es), qu'ils soient entrepreneurs ou travailleurs, lorsqu'ils peuvent s'exprimer et nous voulons libérer cette expression. C'est un pacte de développement qu'Ecolo propose aux PME. Cela demande une fonction publique qui vienne vraiment en support des entreprises, dans un cadre clair et cohérent et qui évite la dilution des efforts.

Les indépendants en quelques chiffres

Au 31 décembre 2005, 867 268 travailleurs indépendants et aidants étaient affiliés auprès des caisses d'assurances sociales. Cela représente une augmentation de 7 551 unités par rapport à 2004 et de 73 787 unités (+ 9,30 %) en comparaison avec l'année de référence 2001. Il ressort par ailleurs des chiffres²⁸ que le nombre total d'assujettis a augmenté en 2005 et cela, malgré un statu quo du nombre d'indépendants en activité principale par rapport à 2004.

L'explication de cette augmentation spectaculaire tient presque uniquement à la modification du statut du(de la) conjoint(e) aidant(e), obtenue sous l'impulsion d'Ecolo sous l'arc-en-ciel. Début 2003, plus de 130.000 partenaires d'indépendants ont été affiliés d'office.

La progression annuelle du nombre d'indépendants en activité complémentaire est également considérable. Par rapport à l'année 2001, leur part relative a gagné respectivement + 2,41 % en 2002, + 5,12 % en 2003, + 8,89 % en 2004 et + 13,27 % en 2005.

La ventilation par région montre que la Région flamande connaît la plus forte progression. Cela représente une augmentation de 10,26% de 2001 à 2005. Dans ce même intervalle, les deux autres régions ont connu une augmentation plus faible : la Région wallonne + 7,00 % et la Région bruxelloise + 9,40 %.

DES INEGALITES A CORRIGER

La répartition des revenus des indépendant(e)s démontre qu'un tiers d'entre eux vivraient sous le seuil de pauvreté et que 40 % des revenus déclarés de l'ensemble des indépendant(e)s sont détenus par 80 % des travailleurs(euses) indépendant(e)s; autrement dit, 4/5 des assujettis ne possèdent que 2/5 des revenus ! Un tiers des indépendants vivraient même sous le seuil de pauvreté ! Il est urgent de corriger ces inégalités, pour plus de justice sociale mais également pour rendre plus attractif ce type de carrière.

²⁸ Statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants 2005, INASTI, D/2006/1683/6, Bruxelles, juillet 2006.

Le niveau des revenus d'un(e) indépendant(e) ne peut évidemment être fixé sur base de barèmes comme pour les salariés. Ces revenus dépendent du choix du type d'activités, du dynamisme de l'entreprise, du temps de travail souvent énorme des indépendants, de la manière dont les risques ont été pris et parfois de la chance.

Il est donc impossible de viser une égalité de revenus entre les indépendant(e)s mais il est nécessaire de soutenir la prise de risques, de faciliter et si nécessaire d'accompagner le développement des activités et de veiller à ce que la sécurité sociale des indépendant(e)s permette des pensions et des revenus de remplacement équivalents à ceux des salarié(e)s et de veiller à ce que les indépendant(e)s participent à son financement de manière solidaire et équitable.

Une attention particulière doit être apportée à la question du genre. De 1981 à 2001, le taux de croissance de l'entrepreneuriat (travailleurs indépendants et employeurs) en Belgique a été de 17 % pour les hommes (avec un statut d'indépendant) et de 24 % pour les femmes. Des efforts spécifiques doivent également être accomplis en faveur des **entrepreneures**.

UNE CULTURE ENTREPRENEURIALE A RENFORCER

Les travailleurs ayant une activité indépendante à titre principal représentent moins de 20 % du nombre total de travailleurs(euses). L'Eurobaromètre nous montre qu'en 2004, 34% des Belges seulement auraient opté pour une activité indépendante s'ils avaient eu le choix. C'est très peu quand on sait qu'en moyenne, 45 % des Européens et 61 % des Américains aspirent à être leur propre patron. C'est encore plus inquiétant quand on sait qu'un dixième seulement de ces 34 % est passé au stade de la concrétisation.

UN STATUT SOCIAL A AMELIORER

Si l'on veut que davantage de citoyens (et notamment les femmes²⁹) se lancent dans une carrière d'indépendant, il faut renforcer les protections sociales qui sont offertes et développer les incitants. La récente décision du gouvernement de protéger l'immeuble familial des indépendants en cas de faillite est, en ce sens, à saluer.

Nos propositions en matière de statut visent dès lors à renforcer les couvertures sociales, très variables entre indépendant(e)s, et souvent insuffisantes par rapport aux risques encourus et en comparaison avec le régime de sécurité sociale dont bénéficient les salariés.

DES PROJETS A FACILITER

Enfin, soutenir les indépendant(e)s et les PME n'a de sens que si on soutient l'entrepreneuriat et si on favorise le développement de créneaux d'activité innovants, diversifiés et porteurs d'avenir. Ce sont notamment tous les secteurs liés aux nouvelles technologies vertes³⁰.

Des aides particulières doivent être réservées au lancement d'activité, de même qu'une attention générale à l'allègement des contraintes administratives inutiles.

²⁹ Environ 30 % d'indépendantes seulement...

³⁰ Lire à ce sujet le chapitre « Economie verte ».

PRIORITE N°1 :

SOUTENIR L'INITIATIVE

Notre économie ne peut tourner, des emplois ne peuvent être créés, sans des citoyens et des citoyennes qui osent se lancer, prendre des risques financiers, qui s'investissent personnellement dans le développement d'activités économiques, commerciales ou sociales, qu'elles relèvent du secteur marchand ou du secteur non-marchand.

Ces initiatives doivent être encadrées, pour assurer la pérennité des activités productives, la sécurité du consommateur et la protection de l'environnement, pour éviter les comportements économiques douteux. Mais cet encadrement doit se concevoir de façon à ne pas être un frein gratuit au projet. Des efforts doivent être réalisés pour, tout en assurant le contrôle et l'orientation, faciliter la vie de ceux qui prennent des initiatives, en évitant les démarches administratives peu utiles ou redondantes, en simplifiant les règles.

De même, ces initiatives doivent être soutenues par des mesures et des dispositifs qui pourront aider à leur lancement ou à leur développement. C'est le rôle des pouvoirs publics d'être aussi un catalyseur de l'initiative.

PROPOSITION : Adopter un pacte intergouvernemental de soutien à l'initiative

Les démarches administratives nécessaires quand on se lance dans un projet entrepreneurial relèvent de divers niveaux de pouvoir, de la commune à l'état fédéral, en passant par la Région ou la Province. L'ensemble de ces entités administratives ont un rôle à jouer pour faciliter la vie des entrepreneurs. Ecolo propose dès lors de les mettre autour de la table en vue de conclure un pacte intergouvernemental de soutien à l'initiative.

Ce pacte comprendrait notamment les recommandations suivantes :

- simplification radicale des structures d'aide économique, dans une optique de lisibilité et d'accessibilité et avec une attention particulière aux projets de plus petite taille ;
- accélération du délai de traitement des dossiers et de versements des aides ;
- objectivation des critères d'octroi de l'aide économique ;
- organisation de la compatibilité et de la connectivité des bases de données utilisées par les différents niveaux de pouvoir (de façon à éviter les démarches administratives redondantes) ;
- concertation systématique, notamment dans les cas où des décisions administratives peuvent avoir des conséquences sur l'activité économique (chantiers de travaux publics au plan local, par exemple) ;
- allègement des contraintes pour ceux (notamment les demandeurs d'emploi) qui veulent se lancer dans une activité d'indépendant ;
- information systématique et coordonnée des indépendants sur leurs droits et devoirs.

PROPOSITION : Développer l'aide au démarrage

Beaucoup de projets, du moins en phase de démarrage, ne nécessitent pas de moyens financiers importants. Or ces moyens sont difficiles à trouver parce que les banques dédaignent ces prises de risque là. Les pouvoirs publics ont mis en place des outils complémentaires de prêts via le Fédéral et les Régions. Parmi ces outils publics et privés, existent aussi des organismes spécialisés dans le micro-crédit mais ceux-ci sont encore trop peu utilisés. Ces organismes doivent être eux-mêmes encouragés et

soutenus par les pouvoirs publics, notamment au vu des réalités socio-économiques de nombreuses régions (les zones urbaines importantes de Bruxelles, Liège, Charleroi mais aussi Mons, La Louvière... ainsi que certaines poches de précarisation bien identifiées).

De même, les couveuses d'entreprises peuvent jouer un rôle important dans le lancement d'activités en hébergeant et en formant des demandeurs(euses) d'emploi qui souhaitent se lancer comme indépendant(e)s. Encadré par une telle structure, un(e) demandeur(euse) d'emploi devrait bénéficier d'une dispense, lui permettant de refuser un emploi et de ne pas être disponible sur le marché de l'emploi, pendant cette période de démarrage.

PROPOSITION : Favoriser la coopération entre petites entreprises

Etre spécialisé en plomberie, en horeca ou en informatique ne signifie pas toujours être un administratif né, capable de gérer ses affaires sur le plan administrativo-financier ou simplement disponibles pour bien le faire. Différents systèmes peuvent compenser ce déficit d'expérience, de connaissance ou de temps.

La coopérative d'activités, dirigée par un(e) indépendant(e) avec un but lucratif, peut s'occuper des finances ou de l'administration d'un(e) autre indépendant(e), lui permettant de se concentrer sur « son » métier. Une fois l'indépendant(e) formé(e) à cette dimension spécifique de son métier et prêt à se lancer seul, il ou elle peut quitter sa couveuse, qui aura été rémunérée par un pourcentage de sa marge bénéficiaire pendant cette période.

Les groupements d'employeurs³¹ procèdent de la même logique, dès lors qu'il s'agit d'associations réunissant des entrepreneur(e)s, dont le but est de pouvoir engager ensemble un ou plusieurs employés et de les mettre à la disposition des uns ou des autres, en fonction de leurs besoins.

PROPOSITION : Faciliter la transmission des entreprises

Le financement demeure un des principaux problèmes rencontrés lors de la transmission d'une entreprise³², aussi bien pour les entrepreneurs eux-mêmes que pour les spécialistes du sujet. Dans plus de trois-quarts des cas, la transmission engendre, d'une manière ou d'une autre, un besoin d'argent frais. Des problèmes de financement surviennent lors d'une transmission sur trois. Le manque de fonds propres et de garanties est considéré comme le principal obstacle lors de la recherche de financement.

Les aides publiques au financement jouent, dans ce contexte, un rôle important. Toutefois elles ne sont pas assez connues, la procédure permettant d'en bénéficier est parfois trop complexe et le traitement des demandes pas toujours très rapide.

Ecolo propose donc de rationaliser les aides publiques, de simplifier les procédures et d'accélérer le traitement des dossiers. Mais aussi de veiller à une certaine « pro-activité » à la fois parce qu'une transmission doit se préparer plusieurs années à l'avance et pour permettre l'accompagnement des acteurs sur le plan financier mais aussi dans la gestion, la transmission d'informations, la passation de pouvoir.

³¹ Lire nos propositions en matière d'emploi.

³² Selon une étude réalisée publiée fin 2006 par le Centre de connaissances du financement des PME (CeFIP).

PRIORITE N°2 :

AMELIORER LE STATUT SOCIAL DES INDEPENDANTS ET INDEPENDANTES

Ecolo souhaite poursuivre jusqu'à son terme le programme d'ajustement qui a déjà débuté (avec des améliorations significatives du statut des indépendants) pour aboutir *in fine* à une qualité équivalente de la couverture sociale des indépendant(e)s et des salarié(e)s.

Les propositions d'Ecolo pour financer l'amélioration de la couverture sociale des indépendants (pensions, incapacité, invalidité, soins de santé) sont des trois ordres :

- intégrer la couverture totale des soins de santé dans le régime de sécurité sociale via l'intégration des petits risques dans le système général des soins de santé. Les cotisations sociales des indépendants devront être augmentées à cette fin. Mais cette augmentation sera équivalente à peu de chose près au montant actuellement payé en cotisation libre aux mutuelles par les indépendant(e)s qui choisissent déjà aujourd'hui de s'assurer contre les petits risques. Ces cotisations aux mutuelles seront quant à elles supprimées.

Ecolo a donc soutenu le vote de cette disposition en ce mois de janvier 2007. Cette disposition entrera en vigueur pour tous les indépendant(e)s en 2008 et dès le premier juillet 2007 pour les starters et les bénéficiaires de la GRAPA sans augmentation de cotisations pour ces deux catégories ;

- pour assurer des pensions et des revenus de remplacements minimaux équivalents aux revenus minimaux des salariés ainsi que des allocations familiales équivalentes, une augmentation du financement alternatif de la sécurité sociale est nécessaire³³ ;
- enfin, le relevé des plafonds actuels fixant les taux de cotisations pourrait améliorer l'équité entre les indépendant(e)s dans leur participation au financement de leur sécurité sociale.

En plus de garantir les mêmes droits aux indépendant(e)s qu'aux salarié(e)s, il s'agit de rencontrer des situations particulières. Ainsi, vis-à-vis du congé de maternité ou de périodes d'incapacité et/ou d'invalidité, avec des formules nouvelles à imaginer pour répondre à la situation spécifique des indépendant(e)s qui ne bénéficient pas de revenu garanti et qui risquent de voir leur activité réduite à rien, en cas d'incapacité à trouver des formules souples de remplacement ou de soutien.

PROPOSITION : Revaloriser les pensions les plus basses

Ecolo souhaite que la revalorisation des pensions les plus basses (bien souvent les plus anciennes) soit réalisée en instaurant un droit minimum par année de carrière. Ce minimum aurait pour résultat de permettre aux indépendant(e)s n'atteignant pas deux tiers d'une carrière complète, donc n'ayant pas droit à la pension minimum, d'obtenir une pension revalorisée.

A terme, la pension minimale pour indépendant(e)s doit rejoindre la pension minimale pour travailleurs salariés.

³³ Lire à ce sujet nos propositions en matière de protection sociale, revenus.

PROPOSITION : Intégrer les petits risques dans l'assurance obligatoire

Ecolo défend de longue date l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire. Actuellement, l'assurance « petits risques » est facultative, ce qui peut conduire à des situations dramatiques pour ceux qui font le choix de ne pas y cotiser. Intégrer les petits risques dans l'assurance obligatoire aboutira à une réduction du coût pour ceux qui cotisent déjà et à un coût plus abordable qu'il ne l'est aujourd'hui pour les non cotisants, puisque la solidarité se construira sur une plus large assiette. Enfin, cela permettra la couverture de l'ensemble des indépendant(e)s, y compris les pensionné(e)s.

PROPOSITION : Améliorer l'indemnité en cas d'invalidité

Comme pour tout autre citoyen ou citoyenne, l'indépendant(e) doit être assuré(e) d'une couverture décente en soins de santé. Mais sa couverture doit être plus large : tout problème de santé est suivi, chez les indépendant(e)s, d'une diminution voire d'un arrêt de son activité. Outre le coût de sa maladie, il perd ses bénéfices mais également les recettes primaires liées à l'activité.

Diverses mesures sont à prendre pour rencontrer cette situation :

- assurer que le revenu d'invalidité d'un(e) indépendant(e) soit au minimum égal au revenu d'insertion ;
- soutenir et subventionner les mécanismes d'assurance mutuelle permettant à un(e) indépendant(e) en incapacité de travail d'engager un(e) remplaçant(e) ;
- créer des pools de remplaçant(e)s (par secteur et par zone géographique) de manière à pouvoir faire face à des interruptions d'activité ;
- permettre la reprise partielle et graduelle d'un indépendant(e) en incapacité de travail, tout en maintenant ses indemnités d'incapacité³⁴.

PROPOSITION : Relever le montant de l'allocation familiale pour le 1^{er} enfant

Parmi les différences « historiques » entre travailleurs salariés et travailleurs indépendants figure le montant des allocations familiales pour le premier enfant. L'allocation pour le premier enfant d'un(e) travailleur(euse) salarié(e) est de 78,59 euros. Le gouvernement fédéral a partiellement résorbé l'écart défavorable à l'indépendant(e), puisqu'il a fait passer l'allocation de 39,97 euros à 60 euros.

Ecolo propose que, durant la prochaine législature, l'allocation pour le premier enfant du travailleur indépendant soit alignée sur l'allocation familiale du travailleur salarié. Nous proposons par ailleurs que cette allocation du premier enfant soit progressivement portée au niveau de l'allocation octroyée au second enfant.

PROPOSITION : Améliorer le congé de maternité des indépendantes

Les femmes indépendantes doivent en effet assumer la période de maternité en tant que travailleuse et en tant que patronne simultanément. Il leur est difficile, parfois impossible, d'arrêter leur activité et, ce faisant, elles perdent leurs droits aux indemnités de maternité. Pour résoudre ce paradoxe intenable, le gouvernement a octroyé aux indépendantes vivant une maternité des titres services, ce qui est un premier pas positif mais insuffisant.

³⁴ Un travailleur indépendant qui veut bénéficier d'indemnités d'incapacité de travail doit en effet actuellement cesser complètement son activité indépendante.

Ecolo propose que les indépendantes bénéficient d'un congé de maternité de dix semaines (au lieu de 6 actuellement, et de 15 semaines pour les salariées...) avec possibilité d'engager un(e) remplaçant(e) ou un(e) aidant(e) dans leur activité professionnelle. Un tel mécanisme permettrait de préserver la santé de l'indépendante et de son bébé, tout en maintenant un niveau d'activités suffisant.

Certaines professions mériteraient en outre la possibilité d'un écartement vu la toxicité ou la pénibilité de certains travaux. Ceci n'est de nouveau envisageable que si des remplaçants temporaires peuvent être engagés pour les aider dans leur activité professionnelle.

Il est enfin important de permettre à une indépendante d'assurer un suivi minimum de son activité tout en bénéficiant de leur indemnité de maternité : suivi comptable, suivi du traitement d'un dossier, vérification des stocks,... de manière à ce que le personnel actif pour la période de maternité puisse être au minimum encadré. Il s'agit donc d'autoriser sous conditions l'exercice d'une activité indépendante partielle en cas d'incapacité partielle de travail.

Parallèlement à l'amélioration du congé de maternité, le congé de paternité devra également être revu.

PRIORITE N°3 :

FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Une autre préoccupation de longue date d'Ecolo est de favoriser l'entrepreneuriat féminin. Nous sommes à l'origine de la concrétisation d'un véritable statut social pour les conjoint(e)s aidant(e)s entré en vigueur dans toutes ses dimensions depuis juillet 2005. Mais il reste bien du chemin à faire.

Nous sommes persuadés que l'amélioration notable concernant les congés de maternité que nous proposons doit permettre à de nombreuses femmes d'envisager d'être indépendantes, d'en limiter les conséquences négatives et les risques en tout cas.

Et ce, d'autant plus que nous savons que les activités indépendantes des femmes sont généralement plus petites, avec moins de capital et un accès plus difficile au crédit. Elles travaillent souvent seules. Bref des types d'activité qui n'autorisent pas à se reposer ni à fonder ou agrandir une famille.

Pour mettre dans des conditions optimales les femmes qui souhaitent entreprendre, il convient d'envisager les spécificités des femmes (encore plus avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales). L'accueil des enfants doit notamment être adapté. Les crèches doivent intégrer au moins les horaires des magasins.

Le soutien à la mise en place de réseaux entre entrepreneures est aussi une priorité parce que ces femmes travaillent souvent seules, parce que les cercles existants sont souvent fermés de fait aux femmes. Il faut permettre aux entrepreneures de s'organiser entre elles de manière complémentaire et solidaire.